

F

**LE MAGAZINE
DE LA FNARS**

N°10 - PRINTEMPS 2015

DOSSIER

« ÉGAUX EN DROITS, VRAIMENT ? »

**« ON DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME DES CITOYENS À
PART ENTIÈRE, DANS LES ADMINISTRATIONS OU AILLEURS,
ET NON PAS COMME DES SOUS-HOMMES... »**



© Julien Jaulin

Sommaire

2 **ÉDITORIAL** de Louis Gallois, Président de la FNARS

3 **ACTUALITÉS**

- L'accès au logement des sans-abri après l'hiver
- Le Pacte Parisien contre la Grande Exclusion : la signature, et après ?
- Pour un travail d'insertion en détention
- Le geste qui sauve
- L'enquête du 115

07 | DOSSIER

ÉGAUX EN DROITS, VRAIMENT ?

08 **ENTRETIEN AVEC RAOUL DUBOIS**
09 **VERS UNE DANGEREUSE PRÉCARISATION DE LA CITOYENNETÉ**

- **Focus :** Dénouer les nœuds de la parentalité
- **Focus :** La justice en accès libre en prison
- **Interview :** François Dubet

15 **REPORTAGE**

- Se sentir « *habitant* »
- Des avocats à la Porte

18 **Accompagner**

- Le budget d'abord !
- Entre social & juridique, la réciprocité existe

20 **Perspectives**

- Pour un véritable accès aux droits et à la justice des personnes en situation d'exclusion
- ...Et l'accès aux droits dans les établissements et services accompagnant les personnes en situation d'exclusion ?
- **Vued'ailleurs :** Pour un dialogue international sur la question des sans-papiers

23 **PORTRAITS CROISÉS**

Éducateur de rue

25 **ANALYSE**

Analyse politique :

Le projet de loi relatif à la santé : à quoi ressemblera le texte final ?

Analyse juridique :

Réforme de l'immigration : des étrangers placés sous haute surveillance

27 **ENGAGÉS ENSEMBLE**

La Nuit solidaire fait place comble

28 **INITIATIVES**

- Observer le secteur de la santé pour le faire évoluer
- Un site Intranet, pour quoi faire ?

30 **PÉRISCOPE**

32 **LES INVITÉS**

Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot

« LA DISCRIMINATION DES PAUVRES EST UNE RÉALITÉ »

Que la lutte contre le non-recours aux droits soit devenue un enjeu politique et qu'elle ait investie l'espace médiatique est encourageant. Nous avons des chiffres pour nous poser les bonnes questions et tenter de réagir : pourquoi encore tant de personnes ne demandent pas à bénéficier de la CMU-C, du RSA, de l'aide médicale d'Etat alors qu'elles en auraient besoin pour vivre et qu'elles sont éligibles ?

Les travailleurs sociaux sont souvent les premiers à recevoir les plus exclus quand ils sont hébergés en structures ou qu'ils se rendent dans les différentes institutions sociales. Les dossiers sont compliqués à remplir, les nombreuses pièces justificatives favorisent le renoncement. Une simplification des démarches s'impose ; c'est certain. Mais, plus largement, c'est bien l'étiquette d'exclusion qu'il faut décoller. Aujourd'hui les gens cachent leur situation réelle, n'osent pas demander de l'aide avant de basculer dans l'extrême précarité, ni pousser la porte des services sociaux. C'est malsain, pour eux, mais aussi pour la société tout entière lorsqu'elle cultive cet état d'esprit en stigmatisant, par exemple, à longueur de discours, l'« *assistanaf* ». Qui embauchera quelqu'un au RSA depuis un an ou bien lui louera un appartement sans craindre un non-paiement ? Et pour un chômeur de longue durée, un sortant de prison, une ancienne prostituée ? Les blocages touchent maintenant tous les aspects de la vie : la santé, avec les refus de soins qui se multiplient, le logement, l'emploi, l'accès à la culture, la liberté d'aller et venir. Plus insidieusement, nous voyons bien dans le réseau FNARS, que la pénurie de places ou les pressions des préfets conduisent à définir des « *priorités* » avec un tri des publics pour l'hébergement d'urgence malgré le principe d'accueil inconditionnel prévu par la loi ; même chose pour le logement où le tri s'opère parmi les ménages reconnus prioritaires DALO, notamment au détriment des personnes seules et sans enfant.

Il est temps, à mon sens, que le législateur se saisisse de ce sujet et délibère de l'inscription d'un critère de discrimination pour précarité sociale dans le code pénal, comme le préconisait d'ailleurs la commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), dans un avis, de septembre 2013. Nous ne ferions que suivre l'exemple de pays aussi divers que l'Afrique du Sud, la Belgique, la Bolivie ou l'Equateur.

Mettre des personnes à l'écart du simple du fait de leur pauvreté est inacceptable. Rendre cette démarche pénalement condamnable modifierait le regard porté sur ces citoyens qui veulent, bien sûr, être reconnus comme les autres. 

Louis Gallois, Président de la FNARS



L'ACCÈS AU LOGEMENT DES SANS-ABRI APRÈS L'HIVER

Le 15 janvier 2015, la FNARS a réuni plus de 450 personnes lors des Assises « Pour l'accès au logement des sans-abri: sortir de l'urgence ». Travailleurs sociaux, directeurs d'associations, personnes accompagnées, représentants des collectivités locales et bailleurs se sont fortement mobilisés pour appeler à la sortie de l'urgence devant l'échec que constituent les réponses urgentistes et précaires au sans-abrisme en France, développées par les pouvoirs publics massivement ces dernières années au détriment de solutions durables d'accès à l'hébergement et au logement.

Alors que le nombre de personnes sans domicile progresse, et que la pauvreté s'intensifie dans un contexte de crise économique et de chômage, ces réponses paraissent aussi indignes qu'inadaptées. Leur inefficacité économique et avant tout sociale n'est plus à prouver alors que chaque année, des milliers de personnes sont contraintes de vivre à la rue et des centaines d'y mourir dans un contexte de banalisation à l'égard des personnes en précarité. La gestion par l'urgence s'accompagne d'un glissement insidieux des pratiques marquées à la fois par la sélection des publics, dont la détresse est interprétée de manière de plus en plus restrictive au nom du pragmatisme, par l'abandon organisé des personnes avec des séjours en urgence qui s'arrêtent au bout de quelques jours. Une situation inacceptable, à rebours des principes structurants de l'action sociale et de l'éthique qui a été dénoncée avec colère par de nombreux travailleurs sociaux lors de cette journée.

Considérant que le sans-abrisme ne constitue pas une fatalité, les associations ont demandé une redéfinition des priorités de la politique publique de l'hébergement et du logement autour de quatre engagements proposés par le Pacte

pour l'accès au logement des personnes sans abri:

- 1.** Mobiliser des solutions de sorties durables pour les personnes hébergées temporairement cet hiver
- 2.** Adopter une loi de programmation d'hébergements et de logements très sociaux
- 3.** Accéder et se maintenir dans le logement grâce à une politique beaucoup plus dynamique de prévention et de « solvabilisation » des ménages modestes
- 4.** Créer un droit à l'accompagnement social dans le code de l'action sociale et des familles.

Sylvia Pinel, ministre du Logement, qui a clôturé ces Assises, a indiqué partager la plupart de ces priorités et a réaffirmé la volonté gouvernementale de participer à leur mise en œuvre: « Comme vous le soulignez très justement dans votre pacte, en matière d'hébergement, l'État fait beaucoup mais nous pouvons encore améliorer notre action. Pendant trop longtemps, ●●●



●●● nous nous sommes enlisés dans l'urgence, sans apporter suffisamment de réponses durables (...) Notre objectif est de dépasser la seule réponse à l'urgence et d'aider les personnes les plus démunies à sortir définitivement de la rue, en les accompagnant dans un parcours d'insertion vers le logement».

Quelques jours plus tard, la ministre a annoncé un plan triennal de résorption des nuitées hôtelières afin de renforcer les actions gouvernementales sur l'hébergement et le logement pour les deux ans à venir. Ce plan poursuit un double objectif : la réduction de la croissance du recours à l'hôtel avec le développement de 13000 solutions alternatives (9000 places

d'intermédiation locale, 1500 places en logement accompagné, 2500 places en hébergement dans des centres ou appartements éclairés dédiés aux familles) et l'amélioration des conditions de vie à l'hôtel pour les personnes qui s'y maintiendront à court et moyen terme, avec des actions favorisant leur accompagnement, leur accès à l'alimentation et à la santé. Si cette initiative gouvernementale participe au changement d'approche porté par la FNARS dans son pacte, la Fédération appelle à apporter des perspectives aux personnes actuellement sans abri, au-delà du recours à l'hôtel, ainsi qu'à celles actuellement hébergées dans les structures temporaires qui risquent d'être

remises à la rue le 31 mars avec la fermeture des structures hivernales et la reprise des expulsions locatives. Un scénario cyclique et absurde, mis de côté par le plan hôtelier et qui se déroule cette année encore avec une très faible anticipation et préparation collective de la sortie d'hiver. Début mars, la FNARS a décidé d'interpeller le gouvernement dans un communiqué dénonçant des remises à la rue massives sur un certain nombre de villes, et a demandé la mobilisation de solutions afin que personne ne soit remis dehors au printemps. L'alerte a été entendue et le 24 mars dernier, le gouvernement a annoncé que plus de 1000 solutions d'hébergement ●●●

LE PACTE PARISIEN CONTRE LA GRANDE EXCLUSION : LA SIGNATURE, ET APRÈS ?

Le 18 février dernier, le Pacte contre la Grande Exclusion était présenté à Paris. Mise en avant par les associations, la lutte contre la précarité à Paris a été déclarée « Grande cause de la mandature » par Anne Hidalgo, maire de Paris. Ce Pacte ambitieux, sur le plan des idées, et engageant les différents acteurs du secteur AHI (Accueil, Hébergement, Insertion) met en lumière les besoins des publics et propose une approche nouvelle pour y répondre. Les associations attendent désormais la concrétisation des engagements pris lors de la signature du Pacte.

Lors des élections municipales de 2014, les associations Aurore et Emmaus Défi avaient interpellé les différents candidats à la mairie de Paris afin de connaître leurs engagements contre la grande exclusion

dans la capitale. Anne Hidalgo s'est emparée du sujet et a lancé au dernier trimestre de l'année 2014 une grande concertation sur le sujet pour produire un Pacte contre la grande précarité engageant différents acteurs : élus, services de l'État, administrations, associations, entreprises, institutions, personnes accompagnées... Signé entre autre par la FNARS, il engage les acteurs jusqu'en 2020, afin d'améliorer les conditions de vie des plus précaires. C'est la première fois qu'une telle démarche existe en France.

UNE DÉMARCHÉ DE CONCERTATION PARTICIPATIVE

Afin d'élaborer le Pacte, la mairie de Paris a organisé vingt ateliers thématiques divisés en trois groupes de travail : prévenir, intervenir, insérer durablement. Ils ont donné lieu à des débats et à un travail coopératif entre les associations, l'État, la Ville, les administrations, les entreprises et

les personnes accueillies. La FNARS Ile-de-France s'est fortement impliquée dans le projet en mobilisant ses adhérents, en participant à des réunions avec les autres pilotes (État, Ville) pour organiser les ateliers et groupes de travail. 500 personnes ont pu participer aux ateliers et réunions plénières et 300 propositions ont émergé lors des débats. 106 ont été reprises dans le Pacte et déclinées en fiches-action.

Ces réunions ont permis aux différents acteurs de se rencontrer pour une vision plus transversale et des réponses moins cloisonnées aux problèmes liés à la grande exclusion.

UNE VOLONTÉ DE CHANGEMENT

Les notions de prévention, de cohérence et de fluidité des parcours sont au centre du Pacte. Cela démontre la nécessité d'instaurer un accompagnement social global, depuis l'accès aux droits, première étape du parcours, jusqu'au logement,

la santé, l'emploi et la citoyenneté. Par ailleurs, les mesures retenues témoignent aussi d'une orientation en faveur de l'« aller-vers » : aller à la rencontre des personnes pour faciliter leur prise en charge et leur réinsertion. La proposition de mettre en place des « référents pivots » pour les personnes, en charge de leur accompagnement global, entre par exemple dans ce cadre. Les associations sont intervenues en faveur d'une insertion durable des personnes, en sortant de la logique d'urgence et en favorisant l'accès au logement à chaque fois que cela est possible.

DES ATTENTES FORTES POUR SA MISE EN ŒUVRE

Si les mesures sont ambitieuses et l'implication des différents acteurs sincère, il n'en reste pas moins une forte attente des acteurs quant à la mise en œuvre des mesures développées. Tout d'abord, des

« ... LE GOUVERNEMENT A ANNONCÉ QUE PLUS DE 1 000 SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT SERONT MOBILISÉES SUR QUELQUES TERRITOIRES AFIN D'ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES HÉBERGÉES CET HIVER. »

●●● seront mobilisées sur quelques territoires afin d'assurer la continuité de la prise en charge des personnes hébergées cet hiver. Cependant, ces solutions à mettre en œuvre dans un calendrier très serré (à une semaine de la fin du plan hiver), ne parviendront pas à répondre à l'ensemble des personnes sans abri.

La sortie de l'urgence et l'accès au logement des sans-abri nécessitent de relancer de manière structurelle l'effort de production de logement et d'hébergement en lien avec les diagnostics à 360°. Elle demande également d'amplifier la politique de prévention et de «*solvabilisation*» des ménages, et les moyens d'accompagnement des ménages. Les quatre engagements prioritaires posés par la FNARS lors des Assises restent des enjeux pour offrir des perspectives aux personnes mal logées et sans abri. ■

Laura Charrier



EXCLUSION:

interrogations subsistent quant à la hauteur de l'implication financière des institutions et des entreprises, pourtant nécessaire à la concrétisation des objectifs du Pacte. En outre, les mesures devront être déclinées dans chaque arrondissement afin de s'adapter au territoire, reposant sur la volonté politique de chaque mairie. Les associations espèrent que tout sera mis en œuvre pour que chaque arrondissement s'investisse dans la lutte contre la grande exclusion. Par ailleurs, le Pacte s'étendant sur cinq années, il est nécessaire qu'un comité de pilotage soit mis en place pour suivre sa réalisation et prévoir des démarches d'évaluation des mesures instaurées, afin de pouvoir les modifier si elles ne s'avèraient pas pertinentes. Après plusieurs mois de travail pour élaborer le Pacte, c'est donc maintenant que tout reste à faire pour lutter contre la grande exclusion à Paris. ■

Lotfi Ouanezar

POUR UN TRAVAIL, D'INSERTION EN DÉTENTION

Pour permettre la réinsertion des personnes détenues, il est essentiel que le temps de la détention ne soit pas qu'un moment de mise à l'écart de la société. Comment espérer en effet que des personnes enfermées pendant plusieurs mois, plusieurs années, puissent trouver une place dans la société à leur sortie si elles n'ont pas été soutenues, accompagnées, formées pendant cette période ? Comment l'espérer, a fortiori pour les nombreuses personnes déjà en situation de précarité avant leur incarcération ?

Dans cet esprit, pour éviter ces sorties sèches qui ne génèrent bien souvent qu'exclusion et risques de récidives, la loi pénitentiaire de 2009 a prévu l'implantation de structures d'insertion par l'activité économique (IAE) en détention. S'il existe des activités de travail en prison, celles-ci sont cependant dépourvues d'accompagnement social et elles ne peuvent donner lieu qu'à un encadrement technique et à une formation limitée, ne favorisant pas le développement des compétences des personnes, donc leur réinsertion future. Le cadre proposé par l'IAE est ainsi apparu comme source de valeur ajoutée pour les détenus, par sa capacité à faire du travail un levier pour l'apprentissage de compétences et la résolution de difficultés sociales.

Mais cette disposition de la loi de 2009 est longtemps restée sans lendemain. Le droit du travail ne s'appliquant pas en détention, et l'administration pénitentiaire ayant son fonctionnement propre, c'est tout un cadre et une culture commune qu'il fallait construire. Ce travail apparaissait non prioritaire pour le ministère de la Justice et celui du Travail et de l'Emploi, jusqu'à son intégration, à la demande notamment de la FNARS, dans le plan de lutte contre la pauvreté.

Depuis l'été 2014, la FNARS et les autres principaux réseaux de l'IAE participent à un groupe de travail copiloté par l'administration pénitentiaire et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle. Objectif : construire le cadre réglementaire, financier et technique pour lancer un premier appel à projets commun aux établissements pénitentiaires et aux structures de l'IAE sur plusieurs sites pilotes, pour travailler ensemble à la réinsertion des détenus.

La construction de ce cadre progresse mais le financement des postes d'insertion et la rémunération des détenus restent à définir. Il est donc encore trop tôt pour annoncer que l'État, après cinq ans d'attente, est passé à l'acte. ■

Alexis Goursolas

FNARS BRETAGNE

LE GESTE QUI SAUVE



Quand on est à la rue, avoir le bon geste face à une situation d'urgence peut faire la différence. En 2014, l'association ADALEA (Accueil Ecoute et Veille sociale, Logement et Hébergement, Emploi et formation, Ateliers d'insertion) de Saint-Brieuc, dans les Côtes-d'Armor, a décidé de former les personnes accompagnées aux gestes de premiers secours car «elles sont bien souvent en première ligne notamment quand elles sont exclues des dispositifs d'hébergement, qu'elles vivent dans des squats, à la rue ou chez des tiers», explique Valérie Bocqueho, responsable du

pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale d'ADALEA. Elle rapporte le témoignage d'une personne sans abri : «Dans la rue on voit souvent des gens qui font des malaises, surtout aider mais on ne sait pas quoi faire...». Valérie Bocqueho a pu constater que bon nombre d'appels au 115 (dispositif géré par ADALEA sur les Côtes-d'Armor) s'avéraient être des appels relevant plutôt du 15. L'association a donc fait appel aux sapeurs-pompiers de Saint-Brieuc et a lancé le projet «PAIRSVIE: Formation aux premiers secours de personnes SDF».

Durant deux demi-journées, 16 volontaires ont appris à donner l'alerte de manière efficace ou encore à sécuriser le lieu d'un accident. «Nous avons rythmé la formation par quelques pauses car certaines personnes avaient du mal à se concentrer pendant plusieurs heures à la suite», explique Valérie. Pour la responsable, le moment fort de ce projet reste la remise des certificats : «Pour les personnes n'ayant jamais eu de diplôme, c'était un moment important; surtout pour les personnes migrantes qui se sont vues recevoir un certificat avec le logo de la préfecture, tout



Extrait du guide illustré réalisé par l'association ADALEA

un symbole». De nouvelles sessions de formation toujours financées par l'ARS Bretagne (Agence Régionale de Santé) sont prévues en 2015. En parallèle, l'ADALEA a réalisé un guide entièrement illustré par et pour les usagers avec l'aide d'un graphiste. Le livret reprend les bons gestes et réflexes à adopter face à une situation d'urgence et de détresse. Il a été édité en 2000 exemplaires et est en cours de distribution dans les structures accueillant les personnes en situation précaire qui se sentent parfois impuissantes face à un accident ou au malaise d'un pair : «On m'a déjà sauvé la vie comme ça une fois. Je veux pouvoir faire la même chose» dit l'une d'elles. Ce projet s'est vu décerner par l'ARS Bretagne le label 2014 «Droits des usagers de la santé». ■

Lætitia Chadenat

FNARS AQUITAINE

L'ENQUÊTE DU 115

«Créer une dynamique au sein du dispositif et faire en sorte que les usagers se sentent écoutés», explique Anne Birbis, directrice du CAIO en Gironde. Voici l'idée de départ de cette étude de satisfaction du 115 qui, pour la première fois dans la région, a été effectuée auprès de ceux qui appellent le numéro d'urgence. En mars 2014, 208 appelants ont répondu à un questionnaire diffusé, pendant huit jours, dans différentes structures d'hébergement et d'accompagnement social de la Gironde. À la question «À votre avis, pourquoi le 115 n'a-t-il pas pu vous proposer une solution d'hébergement», plus de la moitié des ménages

interrogés estiment que la raison principale est le manque de places. Ils expriment également leurs difficultés à joindre le 115 : «Il faut appeler en moyenne entre trente minutes et une heure sans interruption pour réussir à joindre une personne du 115. C'est toujours le stress pour espérer avoir une place». 14% ont le sentiment que leur profil n'est pas adapté aux places disponibles : «il n'y a pas de places parce que je n'ai pas d'enfants» ou «parce que je ne suis pas résident français». Des réponses sans surprises qui reflètent bien la réalité, selon les travailleurs sociaux et les directeurs d'établissements ayant coopéré à

l'étude. «Elle est très utile car elle a permis de donner la vision directe des personnes qui appellent le 115», explique Vincent Dupuy, coordinateur du centre d'accueil d'urgence Trégey. Dans ce centre, la participation a été bonne, avec plus de la moitié des résidents qui ont répondu au questionnaire : «Les personnes se sentent rejetées et rarement prises en compte. Là, elles ont pu donner leur avis et, en plus, de manière non nominative. Elles ont pu s'exprimer librement». Pour faciliter la participation, les questionnaires ont été traduits en cinq langues. Les appelants ont également été invités à faire part de propositions

d'améliorations du 115. Un an après, la mise en œuvre de ces propositions est complexe : «nous avons modifié le pré-décroché et nous allons essayer de diluer les pics d'appel en modifiant les heures. (...) Nous n'avons pas les moyens d'augmenter le nombre de places et nous manquons de temps pour transformer le dispositif de manière conséquente», regrette Anne Birbis. Difficile en effet d'améliorer le fonctionnement du 115 en Gironde sans une augmentation des moyens et des places d'hébergement proposées. ■

Lætitia Chadenat

A portrait of Raoul Dubois, an elderly man with white hair, wearing a grey pinstriped jacket over a blue sweater and a dark blue scarf. He is standing outdoors in a public space, with a blurred background of people and buildings. The lighting is bright, suggesting daytime.

« IL FAUT DIRE QUE QUAND ON EST EN DÉPRESSION, ON SE MOQUE DE TOUT. ON N'OUVRE MÊME PLUS SON COURRIER. »

« ÉGAUX EN DROITS, VRAIMENT ? »

ENTRETIEN AVEC **RAOUL DUBOIS**

Raoul Dubois, 65 ans, vit depuis 5 ans dans un CHRS à Lille et consacre une grande partie de son temps à la lutte contre l'exclusion des personnes accueillies, en tant que président du Conseil de la vie sociale de son établissement mais aussi comme membre du CCPA et du Conseil d'administration de la FNARS.

À quel moment vous êtes-vous retrouvé en difficulté ?

Raoul Dubois : J'ai toujours été un militant ; à la fois comme syndicaliste et comme personne encartée politiquement. Avant, j'avais une vie normale. Je travaillais pour une société de livraison pour la presse gratuite, j'étais marié et père de deux enfants. Mais j'ai très mal supporté mon divorce, j'ai fait une dépression qui a duré plusieurs années et j'ai sombré dans l'alcool. Ensuite j'ai tout perdu



et je me suis retrouvé à la rue. J'ai eu de la chance dans mon malheur, puisqu'un dimanche matin j'ai appelé le 115, c'était en 2010, et ils m'ont proposé une place tout de suite.

C'est comme ça que je me suis retrouvé au centre d'hébergement « les Moulins de l'espoir » géré par la Fondation Armée du Salut, à Lille, d'abord en stabilisation puis en CHRS.

Je pense que mon tempérament militant m'a aidé. Je me suis vite dit que je ne pouvais pas rester dans cet état, qu'il fallait que je me batte. Ensuite tout est allé très vite, j'ai intégré le Conseil de la vie sociale du centre, et j'en suis devenu le président quelques mois plus tard. Ça a été la première marche. Et puis je suis entré au Conseil consultatif des personnes accueillies puis à l'équivalent régional. Je voulais porter la parole des personnes accueillies comme moi, co-construire les politiques publiques et les surveiller ! Ça m'a redonné le goût à la vie, j'ai élargi mes connaissances, sur la législation française, notamment, et ça m'a per-



mis de me sentir à nouveau pleinement citoyen.

Comment faites-vous pour redonner aux autres la force de se battre et de demander leurs droits ?

R. D. : C'est un travail de tous les jours... J'écoute beaucoup les personnes pour faire de leurs paroles une parole collective et prouver le bien fondé de nos actions. Mais la plupart des personnes qui arrivent au CHRS n'ont pas forcément envie d'être dans un nouveau combat. Je leur explique ce qu'est le CVS, le CCPA et je les invite à venir aux réunions. Quand je les vois venir, je me dis que j'ai réussi.

Quand on arrive ici on est complètement déboussolé. Et si on a passé

« JE PENSE QU'IL Y A DES GENS QUI NE DEMANDENT PAS LEURS DROITS PAR MÉCONNAISSANCE, D'AUTRES PARCE QU'ILS N'OSENT PAS »

RAOUL DUBOIS

du temps à la rue avant, les repères se sont effondrés. Les réunions les sortent de leur isolement mais ce n'est pas suffisant. Nous travaillons aussi beaucoup sur l'ouverture de la structure vers l'extérieur, le quartier, et la ville en général, pour une vraie participation à la vie citoyenne.

Tout ça en accord avec la direction du CHRS. Maintenant, la mairie de quartier sollicite le CVS pour chacune des manifestations. Par exemple, le 4 avril dernier, les membres du CVS s'occupaient de la restauration et de la buvette dans le cadre d'un rassemblement pour la sélection régionale de la coupe du monde des sans-abri. On a aussi de très bons rapports avec l'union des commerçants.

Comment interprétez-vous les taux importants de non-recours aux droits sociaux ?

R. D. : Je pense qu'il y a des gens qui ne demandent pas leurs droits par méconnaissance, d'autres parce qu'ils n'osent pas. Et puis avec un tel parcours administratif semé d'embûches, certains laissent tomber. Il faut dire que quand on est en dépression, on se moque de tout. On n'ouvre même plus son courrier. Et quand notre situation est repérée (par des impayés de loyer ou des courriers sans réponse) il est déjà trop tard. Il y a aussi le regard que la société pose sur les personnes en difficulté, qui les stigmatise, et je reconnais que de nombreuses personnes autour de moi ont peur de s'adresser aux administrations. Par exemple, je vois des gens qui ont perdu leurs papiers d'identité quand ils vivaient à la rue et qui ont beaucoup de mal à les faire refaire. Alors que sans ces papiers, ils n'ont droit à rien, pas d'allocations, pas de logement, pas d'emploi, pas d'accès aux soins, tout part de là.

La question est de savoir comment

on peut faire une intervention sociale en prévention. Il faudrait mettre en place des systèmes d'alerte plus rapidement, par exemple dès les premiers impayés de loyer, voire même au niveau de l'entreprise, dès que quelqu'un commence à arriver en retard fréquemment et n'a pas l'air d'aller bien. Dans un état d'esprit de prévention, bien sûr et non pas de sanction.

Comment améliorer l'accès aux droits d'après vous ?

R. D. : La simplification des démarches est une étape essentielle. À Lille nous avons lancé une expérimentation pour l'automatisation de la fusion CMU et RSA socle, qui a été concluante. Malheureusement elle n'a été ni reconduite ni pérennisée alors que tous les professionnels, que ce soit à la CPAM ou à la CAF n'y voyaient aucune difficulté. On a senti un vrai blocage politique quand on nous a dit que cela relevait du législateur...

Je crois aussi qu'il y a un gros travail à faire en termes de connaissance des droits et de formation des travailleurs sociaux. Par exemple, on plaide pour une participation plus importante des personnes accueillies au sein des modules de formation.

Enfin, il faut mettre un terme à la stigmatisation. On doit être considérés comme des citoyens à part entière, dans les administrations ou ailleurs, et non pas comme des sous-hommes... 

Propos recueillis par Céline Figuière



VERS UNE DANGEREUSE PRÉCARISATION DE LA CITOYENNETÉ

Si chaque citoyen a des droits et des devoirs, l'effectivité de l'égalité de tous, aux droits (sociaux, civils et politiques), ou au droit, est de plus en plus mise en exergue. Par le politique d'abord, dans des discours souvent stigmatisants pour les personnes en difficulté qui sont titulaires de prestations sociales, mais, également, par la presse qui s'interroge de manière croissante sur la pertinence des politiques publiques en matière de non-recours.

C'est ici la définition même du rapport social à l'offre publique et les fondements de notre système social qui risquent le déséquilibre, avec une méfiance accrue des citoyens et justiciables les uns envers les autres. L'accès aux droits et au droit est bien un enjeu social et politique majeur, car, son entrave, démultipliée pour les personnes en difficulté, a des conséquences parfois dramatiques sur la vie quotidienne de nombreuses personnes, en renforçant l'invisibilité et la détresse sociale. Se pencher d'un peu plus près sur la somme des pièces justificatives demandées aux personnes éligibles à la CMU-C quelques mois après la découverte de la phobie administrative d'un membre du gouvernement qui ne payait pas ses impôts pourrait sembler insolent. voire hors de propos s'il était acquis qu'il existe plusieurs catégories de citoyens; les présumés innocents et les présumés fraudeurs. Les sociologues le répètent: l'opinion publique alterne assez facilement entre méfiance envers les bénéficiaires de prestations en temps de crise ou compassion passagère envers les plus démunis en période plus faste... D'autant plus facilement si le discours politique incite à la méfiance et mise sur le contrôle des chômeurs ou des personnes titulaires du RSA. Que cette pensée puisse avoir aujourd'hui une place décomplexée dans les prises de parole de tout bord est inquiétant, mais le fait qu'elle en arrive même à convaincre les principaux intéressés de l'illégitimité de leurs

demandes menace clairement la cohésion sociale. Certains renoncent à remplir leurs dossiers de CMU-C ou de RSA après la troisième tentative quand on leur demande une nouvelle pièce justificative, d'autres ne savent pas quelles démarches engager ou, enfin, certains ne savent même pas qu'ils pourraient demander certains droits sociaux ou faire valoir leur droit lorsque la loi elle-même n'est pas respectée et que l'État se désengage. Et pour les personnes en difficulté, les freins à l'accès aux droits sont multiples et concernent aussi bien le logement, la santé, l'emploi, les prestations sociales...

L'Observatoire des non-recours aux droits et services distingue trois principales causes de non-recours: la non connaissance, la non demande et la non réception lorsque l'offre sociale est demandée mais qu'elle n'est pas obtenue. Il y aurait, selon l'Observatoire, un non-recours «choisi» quand par exemple la personne refuse le caractère contraignant d'un droit social ou son étiquette stigmatisante, et un non-recours «contraint», quand les tentatives d'obtention échouent via un dossier incomplet ou une présentation du dispositif considérée comme incompréhensible.

La baisse des taux de non-recours est malgré tout une préoccupation politique en œuvre. Qu'il s'agisse de la fusion du RSA et la prime pour l'emploi avec la création de la nouvelle prime d'activité (dès janvier 2016) pour les travailleurs actifs, ou les débats actuels sur le projet de loi sur la santé. Aline Archimbaud, sénatrice de Seine-Saint-Denis et Vice-Présidente de la commission des Affaires sociales interpellait d'ailleurs le gouvernement le 5 mars dernier pour qu'il s'engage à réaliser un choc de simplification pour lutter contre la trop grande complexité des démarches administratives, cause majeure ●●●

●●● du non-recours aux droits selon elle. À cette occasion elle est revenue sur les propositions qu'elle avait pu faire dans le cadre de la mission parlementaire qui lui avait été confiée par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault pour lutter contre le non-recours aux soins des plus démunis. «*L'accès aux droits est inscrit dans la loi et celle-ci doit être appliquée. Aujourd'hui entre 5 et 5,9 millions de personnes sont éligibles à la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) mais on a entre 20 et 34% de non-recours, soit un million de personnes en fourchette basse! Je trouve que le non-recours aux droits n'est pas traité avec suffisamment d'énergie*», explique Aline Archimbaud, qui demande, depuis des mois, une connexion des dossiers CMU-C et RSA pour éviter aux personnes de réunir des pièces justificatives deux fois, alors que le plafond de revenu exigé est le même. «*Je ne saurais pas moi-même remplir un dossier de CMU-C tellement c'est compliqué. Selon les dossiers ils doivent fournir entre 60 et 80 documents pour justifier leurs revenus sur un an!*», ajoute-t-elle.

UNE CRISE DE CONFIANCE ?

Pour Bertrand Fragonard Président du Conseil de la famille et qui présidait le groupe de travail «*accès aux droits, aux biens essentiels, minima sociaux et intervention sociale*» pour la préparation du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, «*l'enjeu de tout dispositif est de faire simple mais sans encourager la fraude. Il faut que la démarche soit aisée, que la procédure, les imprimés ne soient pas rébarbatifs mais plus le dispositif est pointu plus le dossier sera complexe.* ●●●



| FOCUS

DÉNOUER LES NŒUDS DE LA PARENTALITÉ

Composante du droit au respect de la vie privée et familiale, le droit à la parentalité est un droit fondamental. Chaque individu a le droit d'être parent. Mais il est parfois difficile à exercer pour les personnes en situation de précarité, qui ont elles-mêmes très souvent vécu des ruptures familiales au cours de leur vie. D'où l'importance d'autant plus grande pour elles de garder un lien avec leurs enfants, malgré leur situation.

Dans un salon, un père et ses enfants regardent un film, assis ensemble sur un canapé. Une situation semble-t-il banale mais pourtant irréalisable pour de nombreuses familles avant leur rencontre avec l'association «*Revivre*» qui met en place le dispositif «*l'appart à papa*». Sans logement adapté, certains parents ne peuvent pas recevoir leurs enfants dans de bonnes conditions et doivent souvent se contenter d'un déjeuner dans un fast-food en ville et de quelques heures au cinéma. Aujourd'hui, grâce à cette association normande, des parents,

lorsqu'ils en font la demande, disposent d'un appartement équipé dans le centre-ville de Caen où ils peuvent accueillir leurs enfants, partager des activités avec eux ou encore les aider à faire leurs devoirs. «*Le dispositif a été créé dans les années 2000. Les hommes hébergés dans les foyers nous disaient qu'ils avaient des droits parentaux qu'ils regrettaient de ne pas pouvoir exercer. Et, c'est vrai qu'un centre d'hébergement n'est pas une place pour des enfants*», explique Thierry Larcher, directeur adjoint de l'association «*Revivre*». «*Les apparte-*

ments que nous mettons à disposition renouent les liens familiaux et permettent aussi de reconstituer l'image parentale un peu mise à mal par la situation. Les enfants voient ainsi leurs parents dans de bonnes conditions et hors institution.

EXERCER UN DROIT FONDAMENTAL

Difficile d'exercer son droit parental lorsque l'on est à la rue. Dans les structures sociales, l'accès à la parentalité est devenu un enjeu à part entière, pris en compte de manière croissante. «*Avant, les*

CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale) accueillent surtout des personnes isolées», explique Monique Toutain, directrice de l'association «*Itinéraires*», «*puis une réalité s'est imposée aux équipes: il y avait beaucoup d'enfants accueillis dans les CHRS. Il était donc indispensable de la prendre en compte et de réfléchir à la question du lien parent-enfant*». Au début des années 2000, des études ont commencé à poser la question de la place du père. Les structures qui accueillent beaucoup d'hommes ont alors développé des crèches, des lieux de rencontres, des hébergements appropriés comme «*l'appart à papa*».

Les travailleurs sociaux insistent aussi sur l'enjeu essentiel du bien-être des enfants. «*Ça fait partie de*



LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS POUR AVOIR ACCÈS AUX DROITS SONT JUSTEMENT SUBIES PAR CEUX QUI SONT LE PLUS EN DIFFICULTÉ.

© Julien Jaulin



●●● *Les prestations automatisées, comme l'était la prime pour l'emploi, affichent forcément un taux de recours plus important.*

Ces considérations ont été prises en compte lors des différentes réunions de travail pour élaborer la nouvelle prime d'activité, puisque l'État table sur un recours à 50% pour ce dispositif présenté comme un élément central de lutte contre la pauvreté des travailleurs actifs. Patrick Gohet, adjoint du Défenseur des droits chargé de la lutte contre les discriminations, a quant à lui une vision beaucoup moins pragmatique: «*Le citoyen est souvent soupçonné de vouloir tricher et c'est inadmissible, il n'a pas à être regardé comme un quémendeur. La relation entre l'administration et le citoyen doit être basée sur la confiance.*»

Pourtant, les chiffres ne prouvent pas que cette méfiance soit justifiée. Alors que l'on évoque 5,7 milliards d'euros de RSA non versés à celles et ceux qui pourraient y avoir droit et qui n'y recourent pas, 700 millions d'euros de CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) non versés annuellement à des assurés sans complémentaire, et 378 millions d'euros d'ACS (aide à l'acquisition d'une complémentaire santé), la fraude, elle, représenterait, pour ne prendre que l'exemple du RSA, moins d'un pour cent des sommes engagées (selon la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale).

SANS ADRESSE, PAS DE DROITS

Les principales difficultés pour avoir accès aux droits sont justement subies par ceux qui sont le plus en difficulté. Les personnes qui n'ont pas de domicile stable ou qui dorment à la rue ou dans des centres d'hébergement d'urgence, n'ont pas d'adresse à spécifier dans leurs dossiers de demande de prestations ou d'autres droits civils et ne peuvent pas recevoir de courriers. Elles doivent donc, au préalable de toute demande, solliciter une domiciliation auprès du CCAS d'une commune, ou, en cas de refus, d'une association agréée par la préfecture. Avant même de pouvoir faire valoir leurs droits de citoyens, elles doivent recouvrer le statut d'habitant d'une commune, avec, pour condition posée «*un lien établi*» dans cette commune. Selon une enquête de l'Unccas rendue publique en avril 2015, on estime à 93000 le nombre de domiciliations actives en CCAS au 31 décembre 2013. Les trois principales raisons invoquées lors d'une demande de domiciliation sont: l'obtention d'une prestation ou d'un minima social, les démarches administratives ou personnelles, ou l'obtention d'un document d'identité.

La question de la domiciliation est loin d'être anecdotique lorsqu'il est question d'entrave à l'accès aux droits des personnes démunies. En effet, les CCAS étant saturés de demandes, certains sont amenés à refuser de ●●●

l'accompagnement global de ne pas oublier l'enfant. Il a lui aussi perdu ses repères», ajoute Monique Toutain.

UN LEVIER D'INSERTION

Les travailleurs sociaux ont, par ailleurs, intégré la parentalité comme un levier d'insertion. «*C'est structurant pour une personne de pouvoir exercer son droit parental. Notre rôle à nous, c'est de redonner confiance au parent sans se substituer à lui*», explique Monique Toutain. Dans la structure «*Itinéraires*» qui accueille en Normandie des femmes victimes de violence conjugales, les personnes accueillies font face à des difficultés de vie, à des moments de décrochage qui les empêchent parfois de se concentrer sur leur rôle de mère: «*on part du principe*

qu'elles ont les compétences pour s'occuper de leurs enfants. Nous sommes seulement là pour faire naître ces compétences et les aider à construire avec elles ce qu'elles veulent faire avec leurs enfants. Nous dénouons des nœuds.» «*Itinéraires*» propose donc aux mères des places d'hébergement adaptées ainsi que la possibilité d'effectuer des sorties en famille, comme au théâtre. «*Les structures sont là pour accompagner le parent et les enfants. C'est une étape*», explique Thierry Larcher, «*et c'est important d'avoir un nombre d'outils diversifiés et spécifiques pour accompagner efficacement les personnes*». En 2014, 45 parents et enfants ont pu bénéficier de «*l'appart à papa*». 

Lætitia Chadenat



ACTUELLEMENT, ET NOTAMMENT EN ÎLE-DE-FRANCE OÙ LA SATURATION EST PRÉGNANTE, DE NOMBREUSES PERSONNES, DÉJÀ SANS DOMICILE, SONT OBLIGÉES D'ATTENDRE POUR OBTENIR UNE ADRESSE POSTALE, AVANT D'AVOIR RECOURS À LEURS DROITS.

●●● domicilier des personnes dans leur commune. Quand d'autres invoquent l'absence d'un lien avec celle-ci pour renvoyer la personne vers une commune voisine... Certes les associations peuvent demander un agrément pour pourvoir à ces demandes, mais celles-ci ne touchent pas forcément d'enveloppe supplémentaire pour assurer les tâches inhérentes à la domiciliation, comme la distribution du courrier, son stockage, et les rendez-vous avec les personnes pour l'étude de leur dossier. Actuellement, et notamment en Ile-de-France où la saturation est prégnante, de nombreuses personnes, déjà sans domicile, sont obligées d'attendre pour obtenir une adresse postale, avant d'avoir recours à leurs droits.

HUMANISER L'INFORMATION

Par cet agrément de domiciliation, mais surtout par l'accompagnement global qu'ils proposent aux personnes accueillies dans leurs structures, les travailleurs sociaux du réseau jouent un rôle essentiel pour l'ouverture des droits, le suivi des dossiers, les éventuelles procédures en cours et les décryptages utiles de documents administratifs. Eux-mêmes confrontés à une complexité administrative en accroissement, ils formulent leur attente de changement en matière de simplification et d'information des droits sociaux, voire des droits fondamentaux quand il s'agira notamment de recours pour les faire valoir de manière effective. Qu'il soit question d'accès à la santé, par exemple, ou à la justice, les différents corps professionnels sont amenés à intensifier les coopérations et autres partenariats. Les secteurs sanitaire et médico-social, tout comme le milieu judiciaire, sont largement invités à apporter leur expertise au

secteur social dans l'accompagnement des plus démunis, qui ont besoin d'informations accessibles. Ainsi, et c'est très positif, les caisses d'allocations familiales et l'instauration de leurs nouveaux rendez-vous du droit, ou les permanences des professionnels du droit (dans les mairies et maisons du droit), ainsi que les permanences assurées par des professionnels d'autres secteurs dans les centres d'hébergement, concourent à cet échange de pratiques, avec une proximité indispensable à la personne en quête de conseils, de soins, ou de soutien. Dans le même ordre d'idée, il paraît utile ici de rappeler l'importance des rendez-vous en face à face, pour poser des questions ou simplement se sentir écouté, quand la tendance actuelle est au contraire à la numérisation des diverses demandes d'ouverture et de suivi des dossiers alors que les publics en difficulté n'ont même pas forcément d'ordinateurs à leur disposition.

Ce décalage, si fréquent, entre les préoccupations politiques et les réalités de vie des personnes sans abri, par exemple, peut se réduire grâce à la participation des personnes à l'élaboration et au suivi des politiques publiques. Qui mieux qu'elles pourra expliquer qu'il est difficile de conserver ses documents administratifs quand on a un domicile précaire? ■

Céline Figuière



« 60% DES SOLLICITATIONS VIENNENT DES DÉTENUS EUX-MÊMES. »

LA JUSTICE EN ACCÈS LIBRE EN PRISON

Depuis 1976, l'association ARAPEJ (Association Réflexion Action Prison et Justice), se donne pour mission de «*permettre aux personnes détenues un retour digne dans la société, de lutter contre la récidive et de développer le plus largement possible des actions propres à prévenir les phénomènes d'exclusion sociale*». L'accès au droit étant un moyen important pour lutter contre l'exclusion des personnes, elle a développé un service d'information juridique et sociale destiné aux détenus et à leurs familles et organise des permanences d'accès au droit dans les établissements pénitentiaires.

Chaque jour, elles traversent plusieurs portiques de sécurité. Quinze minutes de contrôle au total pour pénétrer sur un lieu de travail sous haute surveillance: la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Marion Moulin et Anne-Sophie André sont juristes pour l'association ARAPEJ et travaillent au point d'accès au droit mis en place en 2000 dans l'établissement pénitentiaire. Leur mission: informer les détenus sur tous les domaines juridiques sauf sur les questions relevant du droit pénal liées à l'objet de leur incarcération. Pour l'association, ce service, inscrit dans la loi pénitentiaire en 2009, est indispensable et permet aux personnes de garder la main sur leurs vies: «*Nous permettons aux détenus de gérer leur vie à l'extérieur, d'effectuer leurs prélèvements ou bien de maintenir le lien avec les enfants. Nous favorisons la réinsertion à la sortie de la maison d'arrêt et évitons par exemple à certaines personnes de se retrouver endettées,*

expliquent les juristes. Par exemple, un détenu n'ayant pas payé une amende doit faire face aujourd'hui à un impayé de 100 000 euros. Ce problème n'est pas rare et les conséquences peuvent être lourdes. L'ARAPEJ tente donc de démêler le mieux possible des situations parfois complexes, notamment lorsque le détenu n'a pas de date de sortie fixe: «*Dans ce cas, c'est difficile de savoir si on garde son appartement, si on suspend ses crédits*», expliquent les deux juristes. Si de nombreuses questions concernent les expulsions locatives, ce point d'accès au droit doit gérer de plus en plus de demandes concernant le droit des étrangers, les demandes de titres de séjours ou les mesures d'éloignement.

DES DEMANDES NOMBREUSES POUR UN EFFECTIF LIMITÉ

60% des sollicitations viennent des détenus eux-mêmes. Ils sont égale-

ment orientés vers le point d'accès au droit par une assistante sociale ou des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation. Les deux juristes se rendent dans les six bâtiments de la maison d'arrêt et accordent des entretiens qui durent entre 15 minutes et une heure. Elles rencontrent une trentaine de personnes par semaine et passent le reste du temps à étudier, analyser pour répondre aux situations: «*Nous essayons de faire un suivi des personnes et nous souhaitons aussi créer du lien. Certes, l'environnement de la prison est pesant mais nous nous sentons vraiment utiles et nous avons l'impression de faire quelque chose qui a du sens*», confient-elles. Avec environ 4 000 personnes incarcérées à Fleury-Mérogis, Marion et Anne-Sophie peinent à répondre à l'ensemble des demandes.

L'ARAPEJ gère au total quatre points d'accès au droit en milieu pénitentiaire. L'association élabore également des fiches juridiques qui

apportent des éléments d'informations sur les aménagements de peine ou encore la santé en prison. Enfin, dès 1998, un numéro vert à destination des détenus et de leurs familles a été créé. Avec plus de 100 000 appels reçus en 2014, ce numéro offre l'avantage de l'anonymat et répond au besoin d'écoute considérable des personnes détenues. Une équipe, constituée de bénévoles et de salariés, est ainsi formée à donner de l'information fiable, dans le but de détecter les situations de crise et de soutenir les projets de sortie. Vis-à-vis des familles, les missions sont les mêmes, mais le besoin d'être écouté est parfois encore plus important. Depuis peu, l'association gère également deux points d'accès au droit dans Paris, ouverts à toute personne et concernant toutes les problématiques juridiques. 

Lætitia Chadenat

+ Plus d'informations:
www.arapej.fr



© Astrid di Crollanza

INTERVIEW DE FRANÇOIS DUBET

METTRE EN ÉVIDENCE L'ÉCONOMIE MORALE

François Dubet est professeur de sociologie à l'université de Bordeaux et directeur d'études à l'EHESS. Il est l'auteur de «*La préférence pour l'inégalité: comprendre la crise des solidarités*», coédition Seuil - La République des idées (2014).

Dans quel contexte de recherche avez-vous été amené à rédiger ce livre? Vous êtes-vous appuyé sur les travaux de Thomas Piketty?

François Dubet: Je m'intéresse depuis une dizaine d'années aux problèmes d'inégalités, au sentiment d'injustice, aux inégalités scolaires. J'ai écrit ce livre parce que j'avais l'impression que toutes ces interrogations autour des inégalités posaient une autre question: pourquoi semblons-nous renoncer à l'objectif collectif de produire de l'égalité sociale? Ce livre était aussi une réaction au climat particulier des bonnets rouges, du populisme. J'avais l'impression qu'après avoir vécu plusieurs décennies avec la volonté de baisser les inégalités sociales, nous vivions une sorte de renversement des perspectives.

Les travaux de Piketty participent de tous ces travaux. Il met en évidence que dans la plupart des sociétés libérales riches et démocratiques (Europe occidentale, États-Unis) les inégalités se développent. En général, les économistes expliquent cette croissance des inégalités par les mutations du capitalisme et par la globalisation. C'est peu contestable, mais mon sentiment est qu'un grand nombre d'inégalités ne relèvent pas directement de l'émergence de la Chine ou des échanges internationaux, mais que ce sont des inégalités que nous choisissons, et dont nous ne faisons que condamner les conséquences. Les inégalités sociales, les ghettos urbains, le chômage, tous ces scandales n'engendrent qu'une faible compassion, et elle est, au fond, assez hypocrite.

Vous parlez de la peur du déclassement qui enclenche un processus individualiste. Comment revenir à des rapports plus solidaires d'après vous?

F.B.: Je crois que la peur du déclassement finit par justifier toutes les inégalités; il suffit de voir comment bien des professions assez protégées se défendent... En fait, le sentiment de solidarité décline et la recherche d'égalité sociale suppose des imaginaires solidaires et fraternels. Il faut se sentir proche des autres avec un fondement moral pour se dire «*je paye des impôts*

« JE PAYE DES IMPÔTS POUR DES GENS QUE JE NE CONNAIS PAS MAIS QUI MÉRITENT QUE JE PAYE POUR EUX. »

pour des gens que je ne connais pas mais qui méritent que je paye pour eux ». Cette pensée a prédominé pendant 60 ans quand il y avait une relative confiance politique et un sentiment d'appartenance à la nation. Mais aujourd'hui les éléments de solidarité se décomposent, et on ne perçoit plus les économies nationales comme des ruches intégrées où chacun dépend de tous.

La solidarité suppose la confiance dans le système politique, or on observe une chute considérable de la confiance: les hommes politiques sont perçus comme moralement peu fiables et impuissants donc les citoyens votent contre eux et se développe le populisme du «*tous pourris*».

Aujourd'hui l'extrême droite avance l'idée de revenir à «*avant*», en imaginant une reconstruction des solidarités grâce à l'exclusion de ceux qui ne mériteraient pas la solidarité: les pauvres, les étrangers, les minorités sexuelles... Mais on ne peut pas refonder la solidarité sur ces registres, il faut imaginer d'autres réponses.

Justement, lesquelles?

F.B.: Trois thèmes s'imposent: refonder la légitimité démocratique, retrouver un imaginaire du contrat social et redéfinir la nation autour de la laïcité. Il nous manque aujourd'hui des mécanismes politiques pour retrouver de la confiance, en luttant par exemple contre le cumul des mandats, en trouvant d'autres scènes de démocratie. Le déclin de la démocratie n'est pas une fatalité!

Nous sommes dans une société où la moitié des richesses sont des prélèvements fiscaux et sociaux qui sont ensuite redistribués. Or le système est devenu si illisible que personne n'a confiance et chacun se demande: «*Je paye pour qui? Pour quoi? Je reçois d'où?* ». La lisibilité des systèmes de prélèvement et de la distribution des ressources est un enjeu essentiel. Derrière les politiques scolaires, par exemple, il faudrait que les citoyens perçoivent qu'il y a des transferts sociaux, que même si l'école est gratuite elle a un coût. En terme de lien social, c'est destructeur de donner l'impression que tout est gratuit. Dans une société qui prélève tant et qui redistribue tant, si on n'a plus la perception d'être dans un système de

don et de contre don, on est dans la destruction du mécanisme de la solidarité. Cela crée chez une partie de la population le désir de ne plus payer et menace l'État providence. En Grande-Bretagne ou aux États-Unis, les politiques se heurtent à une partie de la classe moyenne qui ne veut plus payer pour les pauvres et le Front national va sur ce chemin en disant «*on arrête de payer*».

Il faut mettre en évidence qu'il y a une économie morale derrière tout ça, un contrat d'échange social.

Enfin, l'on peut se demander comment vivre ensemble dans une société où certains croient et d'autres pas. Il nous faut une refaire un imaginaire commun. Ce sont des problèmes très profonds qui ne se règlent pas en trois semaines. Mais il est important de montrer que derrière les politiques sociales il y a des enjeux symboliques, et pas seulement des objectifs financiers. Au lieu de faire sortir 1,5 million de foyers de la fiscalité, pourquoi ne pas leur donner les moyens de payer des impôts car il s'agit bien là du sentiment de citoyenneté! ■

Propos recueillis par Céline Figuière





© Julien Paulin

À gauche: Bénédicte Wagnon, directrice de la MDH
 En haut: Anne Guillaume, écrivain public à la MDH du Vieux Temple
 En bas: Matthieu Angotti, DG du CCAS de Grenoble

SE SENTIR « HABITANT »

La maison des habitants du centre-ville de Grenoble a réussi son pari: profiter d'un changement d'appellation pour ne plus être vue comme la « maison des pauvres ». Longtemps dénommée « centre social », maintenant « Maison des Habitants » (MDH), elle est ouverte à tous, quels que soient les catégories socio-professionnelles, les âges, les cultures, les chemins de vie. À l'entrée, Laurence, Nadra et Françoise. Elles sont secrétaires d'accueil et jouent de bienveillance pour décrypter le plus rapidement possible les situations des personnes qui passent la porte de la MDH du Vieux Temple. Par pudeur ou par méconnaissance, les vraies raisons de leur venue peuvent ne pas être dites. Par le biais d'un formulaire à remplir, il peut être plus largement question d'une demande de domicile, d'un problème parental ou tout simplement d'un mal-être dû à l'isolement. Les secrétaires d'accueil, pièces maîtresses des MDH, informent, orientent et aident les autres professionnels dans leurs missions. Tout près d'elles se trouve le bureau d'Anne. Depuis quelques années, elle assume le rôle d'écrivain public. Le CCAS de Grenoble a étendu les postes d'écrivains publics depuis deux ans, et désormais, chaque MDH dispose d'une personne chargée d'aider les personnes à remplir leurs dossiers, téléphoner aux différentes

institutions, expliquer le sens et les implications administratives des courriers officiels, ou, plus largement, savoir si elles disposent bien des droits auxquels elles pourraient prétendre. « On ne fait pas de suivi, nous ne sommes pas assistantes sociales, mais nous essayons de débloquer les conflits, de faire le point sur la situation générale de la personne », explique Anne Guillaume.

LES ANIMATIONS, UN BON ALIBI POUR LUTTER CONTRE LE NON-RECOURS

À l'accueil, elles sont toutes d'accord: maintenant les gens osent plus facilement pousser la porte de la MDH sans se sentir stigmatisés, osent poser des questions. Le contact se fait plus simplement avec les habitants du quartier. La multiplication des animations proposées y est pour beaucoup. Entre les ateliers cuisine, les cours de langues, d'informatique, le réseau d'échange des savoirs, les petits déjeuners ●●●



●●● du jeudi matin, les raisons de venir à la MDH sont aussi variées que le public. «*Nous comptons 35 000 habitants dans notre secteur, donc on est une petite ville à nous seuls ! Mais cela suppose que les personnes prennent la peine de venir nous voir. Nous n'allons pas vers elles, sauf pour les informer de nos activités, dans les journaux par exemple*», explique Bénédicte Wagnon, la directrice de la MDH. Dans cette partie de la ville sont également regroupés des centres d'hébergement et des accueils de jour, et les travailleurs sociaux orientent leurs résidents sans abri vers la MDH pour qu'ils puissent bénéficier des mêmes services que les autres habitants du quartier. Mais s'ils souhaitent élire domicile à Grenoble, la procédure ne pourra s'engager à la MDH. C'est en effet au siège du CCAS que sont enregistrées les demandes de domiciliation pour les personnes qui n'ont pas de domicile stable. Par contre, une fois que la demande est acceptée, les personnes peuvent venir chercher leur courrier à la MDH du Vieux Temple. Actuellement, 17 personnes sont concernées. Et si elles ont des questions à poser sur une lettre ou un formulaire qu'elles viennent de recevoir, elles demandent tout simplement à voir Anne, l'écrivain public.

SOUS LE PRISME DE L'ACCÈS AUX DROITS

Mais le CCAS de Grenoble a décidé d'aller plus loin pour lutter contre le non-recours et en faire l'axe structurant de son action pour la période 2015-2020, dans l'ensemble de ses services (MDH, services sociaux, centres d'hébergements, crèches, maisons de retraite...). Grâce à un récent partenariat avec l'Observatoire national de lutte contre le non-recours, Odénore, basé à Grenoble, un questionnaire d'évaluation des actions sera bientôt mis en place, axé sur l'accès aux droits, pour asseoir cette démarche sur une expertise partagée. Les écrivains publics des MDH suivent déjà des formations dispensées par l'Observatoire pour élaborer une grille de reconnaissance du non-recours. «*Il fallait d'abord s'assurer que nous parlions de la même chose. J'avoue que pour moi les dysfonctionnements administratifs ou bien les indus font partie du non-recours mais je voudrais m'assurer que cet avis soit partagé par tous...*», s'interroge Anne, qui vient de commencer les séances de formation. Une expérience qui pourrait inspirer d'autres CCAS. ■

Céline Figuère





© Julien Jaulin



DES AVOCATS À LA PORTE

Comme chaque jeudi à 17 heures, le Bus de la solidarité vient se garer devant la sortie du métro Porte de Clichy. Hassène, Aurélie et Paul, les trois avocats bénévoles qui ont proposé de faire cette permanence d'accès au droit, s'installent rapidement dans les espaces qui leur sont réservés dans le bus. Pendant trois heures, ils vont recevoir des «clients», qui, ce soir, ne paieront pas.

Paul vient pour la première fois. Certains de ses collègues du cabinet d'affaires dans lequel il travaille lui en ont parlé, et il souhaite voir s'il peut être utile avant de s'engager à revenir régulièrement. « Je suis spécialisé dans le contentieux pharmaceutique... donc je ne sais pas si je vais pouvoir aider les personnes qui viendront ce soir », s'inquiète-t-il. Pas de file d'attente devant la porte du Bus ce soir, mais quelques personnes entrent tranquillement. Marie-Hélène est leur premier contact une fois dans le véhicule. Juriste pour l'association Droits d'Urgence, elle est dédiée au partenariat avec le barreau de Paris depuis deux ans. Avec un sourire, elle leur demande s'ils sont déjà venus, s'ils connaissent le fonctionnement de ces permanences et les invitent à s'asseoir à l'arrière du bus, qui fait office de salle d'attente. D'abord ils verront Antonin, étudiant en droit, qui a ce soir la lourde tâche de répartir les personnes auprès des trois avocats selon les problématiques invoquées. Les écouter, mais sans les laisser raconter toute leur histoire puisque ils le feront ensuite devant l'avocat... le rôle d'Antonin n'est pas facile. Les problèmes, les histoires, les dossiers sont très variés, tout comme les classes sociales et les âges des «justiciables» du Bus. Ils sont de «simples» citoyens, donc ni des professionnels du droit ni des avocats, et ils ont besoin de conseils pour faire valoir leurs droits ou les connaître.

UNE PREMIÈRE ÉTAPE

Outre sa gratuité, le grand avantage de ce type de permanence est qu'elle permet aux avocats d'aller au-devant des personnes, sans qu'elles aient à pousser la porte d'une institution quelconque ou d'un cabinet d'avocat. Finalement, dans ce bus, personne n'est à sa place, donc tout le monde semble plutôt à l'aise. « Je vois arriver des gens en situation d'urgence ici, un courrier d'huissier à la main. Ils ne savent pas quoi faire. Je dois d'abord leur rappeler ce qu'est le droit, la loi et je leur donne ensuite des conseils, mais je ne peux pas choisir pour eux ou faire à leur place. On passe aussi beaucoup de temps à les écouter, ils sont parfois en grande détresse », raconte Hassène, avocat qui assure des permanences dans le bus depuis un an. Khadra ne connaissait pas le Bus de la solidarité avant de chercher une permanence

gratuite sur Internet pour solutionner un conflit avec une entreprise qui a fait des travaux dans son magasin. « Je voulais avoir un conseil, savoir si je devais engager une procédure ou laisser tomber. Et je ne voulais pas payer un avocat pour poser ce genre de questions. Alors je suis venue! », explique-t-elle. En général les avocats donnent des conseils, une orientation, mais le justiciable qu'ils ont vu dans le bus n'a pas vocation à devenir leur client. Et si cela devait devenir le cas, il faudrait au préalable faire un «droit de suite», pour demander l'accord du bâtonnier de Paris. Si le «pro bono», entendez le bénévolat, fait bien partie du métier d'avocat, l'équipe du Bus avait bien du mal à trouver des volontaires il y a encore quelques années. « Avec l'arrivée de jeunes avocats, les listes des créneaux horaires se remplissent dans la demi-heure », se réjouit Emmanuelle Delnatte, responsable du fonds de dotation «Barreau de Paris Solidarité», qui y voit un possible changement de mentalités avec ces jeunes confrères, peut-être plus sensibles à la précarité que leurs aînés, et qui peut compter sur une présence régulière des 300 avocats inscrits sur la liste.

Avant de partir, Hassène, Aurélie et Paul, font le tour des questions qui leur ont été posées ce soir. Droit de copropriété, rupture conventionnelle de contrat de travail, renseignements sur le DALO (droit au logement opposable), risque d'expulsion, contentieux avec la caisse d'allocations familiales, avec l'université, le dentiste... les dossiers étaient variés. À 20 heures le Bus redémarre. Prochaine étape: la Porte de Montreuil, samedi matin. ■

Céline Figuière

+ Plus d'informations:
www.avocats.paris

LE BUDGET D'ABORD !

Alors que les techniques de recouvrement des sociétés de crédit se font de plus en plus offensives, nombreux sont les ménages qui s'endettent et entrent dans une spirale d'emprunts à répétition. Aculés, ils ne sont plus en mesure de payer leur loyer, et s'ensuivent alors les mises en demeures et procédures d'expulsion. Afin de prévenir ce genre de situation, l'association Crésus accompagne, depuis 22 ans, les ménages et les travailleurs sociaux dans l'apprentissage de la gestion de budget.



ou tout autre professionnel en lien avec leur situation. Certains n'ont plus le courage de se battre, il faut les écouter et leur proposer des solutions», reconnaît Jean-Louis. Qui de mieux placé qu'un ancien banquier pour trouver les vices cachés des contrats de crédits ? De ces professionnels, le réseau Crésus en compte beaucoup. En perte de sens dans leur profession, ils rejoignent Crésus pour se sentir utiles auprès des personnes en difficulté financières. Et elles sont nombreuses. Selon le baromètre du surendettement de la banque de France, près d'un million de dossiers ont été déposés à la banque de France depuis 2010.

« CE SONT À EUX DE RÉCLAMER LEURS DROITS, DE PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC L'HUISSIER, LE BANQUIER OU TOUT AUTRE PROFESSIONNEL EN LIEN AVEC LEUR SITUATION. CERTAINS N'ONT PLUS LE COURAGE DE SE BATTRE, IL FAUT LES ÉCOUTER ET LEUR PROPOSER DES SOLUTIONS »

JEAN-LOUIS KIEHL

Répartis dans toute la France, les points d'accueil de Crésus reçoivent des personnes qui ne s'en sortent plus, comme on dit. Mais, bien souvent, elles viennent chercher un conseil et un soutien alors que leur situation financière est déjà critique. « *Ils viennent nous voir trop tard, quand ils ont les huissiers à la porte* », déplore Jean-Louis Kiehl, président du réseau Crésus. Fondée en Alsace par une magistrate qui voyait les travailleurs frontaliers en difficulté après un licenciement, l'association s'est vite développée, la crise aidant. Aujourd'hui, Crésus accompagne 32 000 ménages et ses 118 points d'accueil ont réalisé 180 000 consultations en 2014.

Pourtant, d'après Jean-Louis Kiehl, qui assure encore les permanences une fois par semaine, souvent il suffirait de peu pour éviter le surendettement. Outre l'éducation au budget, il aide les personnes à bien lire leurs relevés de compte, à voir si elles ne payent pas plusieurs services pour la même prestation, ou, de manière plus experte, à opter pour des reprises de crédits plus avantageux et moins chers. « *Mais nous ne devons surtout pas faire les démarches à leur place* », explique-t-il. « *Ce sont à eux de réclamer leurs droits, de prendre rendez-vous avec l'huissier, le banquier*

LES BANQUES Y TROUVENT LEUR COMPTE

En 2008, l'association Crésus a décidé d'aller plus loin en créant une plateforme qui comprend cette fois des salariés (d'anciens banquiers, toujours), une trentaine, embauchés par Crésus. Sous prescription d'une banque, ils proposent à des ménages en cessation de paiement de les accompagner, de vérifier s'ils ont bien accès à leurs droits, afin d'éviter d'avoir à déposer un dossier de surendettement et d'être fichés à la banque de France. La banque verse une somme forfaitaire à Crésus, environ 280 euros par personne suivie et profite, elle aussi, de ce nouveau système. « *Depuis 2008, les banques qui ont fait appel à nos services ont pu recouvrer 143 millions d'euros...* », constate Jean-Louis Kiehl qui rappelle que la France est l'un des rares pays à ne pas avoir de fichier de crédit, ce qui permet aux personnes de cumuler de nombreux emprunts, et, surtout, de s'endetter dangereusement. « *Le crédit n'est pas mauvais en soi, mais avant d'en contracter un, il faut absolument faire un budget!* », conclut-il. ■

Céline Figuière



ENTRE SOCIAL & JURIDIQUE, LA RÉCIPROCITÉ EXISTE

Avocate à Nantes, Anne Bouillon s'investit depuis une quinzaine d'années auprès des associations dans la lutte contre les différentes formes d'asservissement. Elle est régulièrement sollicitée par l'association ALC à Nice, gestionnaire du dispositif national Ac.Sé, qui, depuis 2001, identifie, accueille et accompagne les victimes de la traite des êtres humains. Une coopération exemplaire entre une juriste et des travailleurs sociaux.

Votre nom est devenu une référence dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains. Comment avez-vous été amenée à développer une expertise pour ce type de plaidoirie?

Anne Bouillon : J'ai prêté serment en 2001 à Aix-en-Provence et dès cette époque j'ai été approchée par des associations et des syndicats luttant contre les discriminations. Je travaillais par exemple avec «*Esclavage tolérance 0*» sur la question des «*petites bonnes*», ces jeunes filles exploitées pour des services sexuels. J'ai été l'une des premières avocates à travailler sur ces formes d'asservissements. Et j'ai ensuite régulièrement travaillé avec Médecins du monde sur la question des travailleurs du sexe. Quand je suis arrivée à Nantes en 2003, la situation n'était pas celle qui prévaut actuellement mais l'on voyait déjà beaucoup de femmes victimes de traite, avec des réseaux de proxénétisme, et il fallait les assister devant les juridictions. J'ai travaillé sur des stratégies pour les mises en sécurité, et pour qu'elles puissent aussi pleinement participer au processus judiciaire qui doit aboutir à une réparation de leur préjudice. Pour trouver le mode opératoire de défense le plus efficace, il a fallu essayer plusieurs pistes, mais je sais maintenant quels leviers activer pour que ces jeunes filles puissent être mises à l'abri, et qu'elles ne soient plus traitées comme délinquantes. Le travail se fait en pleine coopération avec les associations de terrain. Elles gèrent la prise en charge effective, j'assure le judiciaire. J'ai ensuite développé une jurisprudence spécifiquement liée à la traite et à ses victimes en demandant aux juridictions de constater le caractère tout à fait singulier de cette infraction et des dommages causés à celles

et ceux qui en sont victimes. Les juges ont ainsi pu dégager la notion de préjudice spécifique d'avisement qui est propre à la traite des êtres humains. Mais maintenant il faut faire en sorte que les choses ne soient pas déconstruites. Les résistances sont vives quand il s'agit de prostituées. Cette jurisprudence a été déferée à la censure de la Cour de Cassation qui doit rendre un arrêt. Aujourd'hui l'effectivité des droits est réelle mais précaire...

« LE TRAVAIL SE FAIT EN PLEINE COOPÉRATION AVEC LES ASSOCIATIONS DE TERRAIN. ELLES GÈRENT LA PRISE EN CHARGE EFFECTIVE, J'ASSURE LE JUDICIAIRE. » ANNE BOUILLON

Quelle est la place des travailleurs sociaux dans votre travail avec cette clientèle particulière?

A. B. : Il nous faut entretenir un partenariat étroit. Les associations qui accueillent ont à connaître des situations similaires et peuvent diffuser des informations sur les passerelles de sorties. Les travailleurs sociaux accompagnent les personnes victimes de traite à mon cabinet où je leur explique ce qu'elles peuvent attendre de l'institution judiciaire et ce qu'elles ne peuvent pas en attendre. Je tiens les travailleurs sociaux au courant des échéances, des audiences, je leur demande de m'aider à récupérer les pièces demandées. Les travailleurs sociaux sont des personnes ressources

essentielles pour moi, et moi pour elles. J'essaie de ne pas perdre le contact avec ces femmes mais des fois je n'ai plus de nouvelles, il faut développer une vraie relation pour qu'elles ne disparaissent pas.

À l'audience aussi elles sont accompagnées par les associations. Elles sont fragiles, vulnérables et ont de sérieuses raisons d'avoir peur. Pour leur protection, les choses seraient compliquées s'il n'y avait pas Ac.Sé. Par exemple pour la traite des nigérianes, il existe des mécanismes d'asservissement très puissants. L'institution judiciaire n'assure pas forcément la protection de la victime, l'avocat est un pare-feu. Il m'arrive même de dire aux juges que ma cliente ne viendra pas à l'audience car c'est trop dangereux pour elle, pour sa famille restée au pays. Les moyens de subsistances sont très précaires, certaines continuent de se prostituer parce qu'elles n'ont pas d'autres moyens de subsistance, cela dépasse le travail des avocats.

Elles ont l'aide juridictionnelle et en général on prévoit une convention d'honoraires si elles sont indemnisées. C'est un effort de trésorerie par le cabinet car la procédure dure plusieurs années.

Les dossiers passent souvent en cour d'appel, il y a une procédure pénale, une procédure d'instruction, ensuite la phase d'indemnisation des victimes, puis l'appel voire la cassation.

Vous qui suivez des cas similaires depuis de nombreuses années, constatez-vous une réelle avancée en terme d'accès aux droits pour les personnes victimes de la traite?

A. B. : Il y a encore beaucoup de travail pour l'effectivité d'accès aux droits des victimes de la traite. Par exemple, l'aide juridictionnelle de plein droit pour les victimes de la traite est prévue par les textes internationaux mais pas dans notre droit interne. C'est pareil sur les questions de visio-conférence, qui permet d'éviter un face à face entre les victimes et l'auteur et de confronter les paroles mais pas les corps. Là aussi il y a une culture judiciaire à développer.

Sur l'indemnisation des victimes, l'idée se heurte également aux résistances. Par exemple le fonds de garantie des victimes, qui est l'organisme payeur intervenant devant les Commissions d'indemnisation des victimes rattachées aux TGI, est toujours très réticent. Il y a sans arrêt des recours, des appels contre leurs droits d'indemnisation. C'est un processus complexe, long, douloureux.

Les victimes ne comprennent pas pourquoi cela prend autant de temps, ou pourquoi il faut des expertises pour nourrir le dossier, et une fois la décision obtenue elles ne comprennent pas pourquoi les fonds n'arrivent pas.

Mais pour l'accès au titre de séjour, cela fonctionne et elles arrivent, assez souvent à obtenir un titre de séjour pour un an, et, beaucoup plus rarement, de dix ans quand il y a condamnation des auteurs.

Les avancées sont réelles mais fragiles et sans doute trop lentes.

Un travail sur un véritable statut de la victime de traite des êtres humains doit être fait. ■

POUR UN VÉRITABLE ACCÈS AUX DROITS ET À LA JUSTICE DES PERSONNES EN SITUATION D'EXCLUSION

Bien que les droits sociaux aient connu une importante évolution depuis la création du revenu minimum d'insertion en 1988, la question de leur effectivité, pourtant essentielle pour les personnes en situation d'exclusion, est de plus en plus prégnante. Si elle tient pour partie à la nature même de ces droits, qui implique pour certains d'entre eux une opposabilité très limitée à l'égard des pouvoirs publics, elle doit cependant conduire à mener une politique bien plus ambitieuse, qui doit aller au-delà des droits sociaux pour un réel accès à la justice.

RENFORCER LA POLITIQUE D'ACCÈS AU DROIT ET DÉVELOPPER LES PARTENARIATS

Longtemps limitée à l'aide juridictionnelle, c'est-à-dire à l'assistance d'un avocat devant les juridictions, la politique d'accès au droit et à la justice s'est concrétisée avec la loi du 10 juillet 1991 sur l'aide juridique, complétée en 1998 par la loi relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits. Cette politique publique a pour objectif de permettre à toute personne, quelle que soit sa situation sociale, d'obtenir une information gratuite sur ses droits dans tous les domaines de la vie quotidienne (travail, logement, droit au séjour, surendettement, famille, etc.). Elle assure également une orientation vers les organismes chargés de la mise en œuvre de ces droits, l'aide dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit, l'assistance au cours des procédures non juridictionnelles et la consultation juridique. Les Conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) sont chargés de sa mise en œuvre ainsi que d'identifier les besoins au niveau local. Environ 1 200 structures, dont 137 maisons de justice et du droit (MJD), sont aujourd'hui réparties dans presque tous les départements. Elles associent les professionnels du droit, les associations, et des institutions telles que le défenseur des droits, pour renseigner chaque année près de 500 000 personnes, et, le cas échéant, les accompagner.

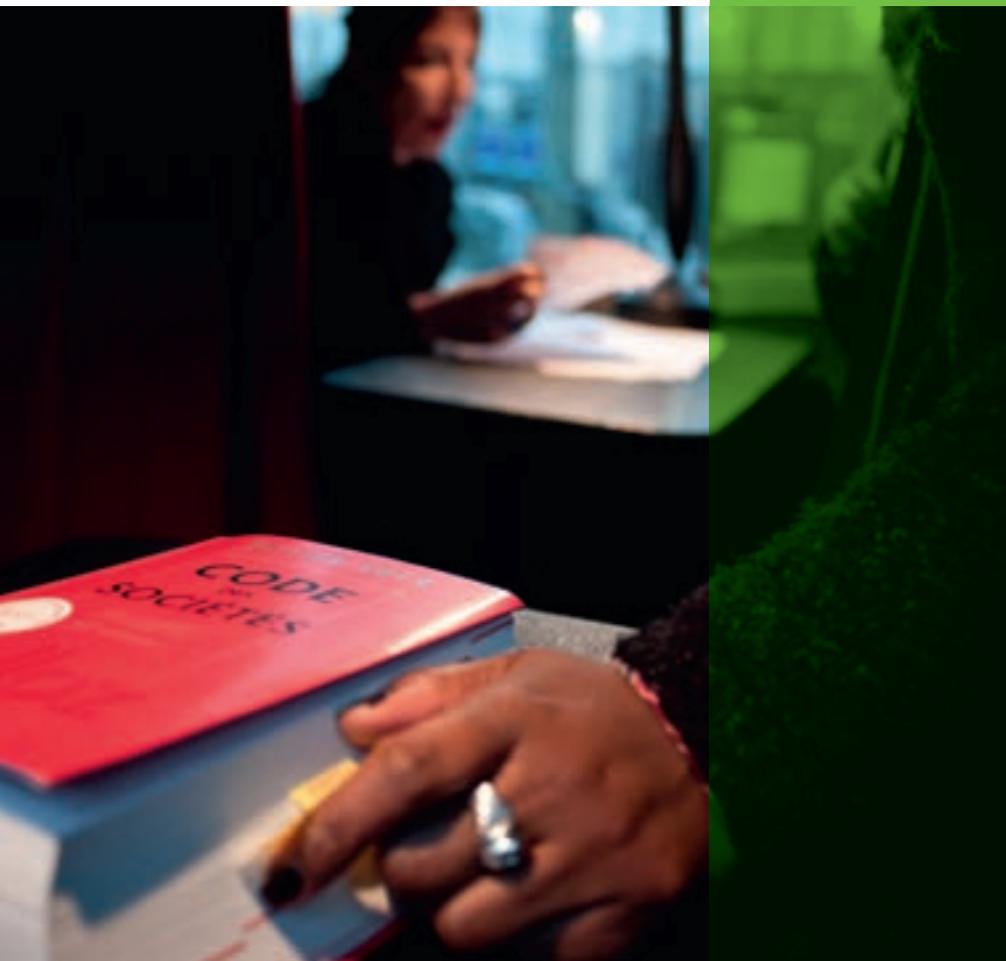
Loin d'être prioritaire, la politique de l'accès au droit dispose de moyens clairement insuffisants et qui ne favorisent pas aujourd'hui son développement pourtant fondamental dans la lutte contre l'exclusion. Le budget global du ministère de la Justice pour mener à bien cette politique s'élève à 330 millions d'euros dont la majeure partie est destinée au financement de l'aide juridictionnelle qui a connu entre 1991 et 2013 un accroissement des dossiers de +170% et dont les avocats demandent depuis longtemps une réelle revalorisation. Pour l'aide à l'accès au droit, les crédits de l'État ne représentent que 5 millions d'euros par an. Les actions développées localement dépendront des co-financements possibles ce qui conduit à une couverture et une offre très inégales d'un département à l'autre. De manière aussi résiduelle, des actions liées au développement de l'aide aux victimes et aux actions de soutien à la parentalité sont également soutenues par la politique d'accès au droit.

S'ils gagnent en visibilité auprès du public, les dispositifs d'accès au droit sont encore peu connus, y compris des travailleurs sociaux. Dans une logique de mutualisation de compétences, un travail en réseau doit se développer dans

les départements. Les actions du secteur social et du monde judiciaire sont complémentaires et peuvent, ensemble, contribuer à favoriser l'accès au droit des personnes et des familles confrontées à de multiples problèmes en raison de la précarité dans laquelle elles se trouvent.

RÉNOVER L'INSTITUTION JUDICIAIRE ET FACILITER L'ACCÈS AUX JURIDICTIONS SOCIALES

«*La justice du 21^{ème} siècle*», présentée par la garde des Sceaux en septembre 2014 après deux ans de concertation avec les acteurs du monde judiciaire et la société civile, a pour ambition de rénover le système judiciaire. Trois objectifs sont poursuivis : une justice plus proche, plus efficace et plus protectrice des citoyens. Avec 4 millions de nouvelles affaires portées devant les juridictions civiles et pénales en 2014, des délais d'audiencement pouvant prendre plusieurs années, des greffiers régulièrement en grève... l'enjeu est de taille. Cette réforme d'ampleur devrait conduire à plusieurs projets de loi au cours de l'année 2015 portant notamment sur l'organisation judiciaire et modifiant la loi du 10 juillet 1991. Certaines des mesures favorisent l'accès au droit des personnes les plus éloignées du système judiciaire (recentrage des missions du tribunal d'instance sur la justice du quotidien, participation de la société civile à l'évaluation des besoins et expérimentation de «*conseils de juridiction*», simplification des règles de procédure et des dossiers d'aide juridictionnelle). Alors que le rapport du groupe de travail présidé par Didier Marshall ●●●



●●● propose de créer un tribunal social regroupant les juridictions prud'homales et les tribunaux des affaires sociales, on peut s'étonner que la question de la réforme des juridictions sociales soit d'ores et déjà portée dans le cadre de l'examen au Parlement de la loi pour l'adaptation de la société au vieillissement. Et encore plus qu'il soit simplement prévu de donner au gouvernement une habilitation à légiférer par voie d'ordonnances en vertu de l'article 38 de la Constitution, en la matière. Si les sénateurs n'ont pas validé une telle autorisation, il reste que les commissions départementales de l'aide sociale (CDAS), dépourvues depuis de nombreuses années de tout moyen et dont l'accès a toujours été opaque, méritent qu'un véritable travail de réflexion soit mené avec les justiciables et les acteurs du secteur social et médico-social. ■

Katya Benmansour

...ET L'ACCÈS AUX DROITS DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES ACCOMPAGNANT LES PERSONNES EN SITUATION D'EXCLUSION?

Parce qu'elle touche leurs conditions de vie quotidienne, la question des droits des personnes en situation d'exclusion dans les services et établissements chargés de leur accompagnement est primordiale. À ce titre, la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale fait office de référence. Elle consacre les droits des usagers dans les établissements sociaux et médico-sociaux et y associe la mise en œuvre obligatoire « d'outils » visant à les rendre effectifs en s'appuyant sur l'information, le consentement éclairé et la participation de la personne.

Treize années après son adoption, les constats sur l'efficacité des outils prévus par cette loi sont mitigés et des efforts restent à faire pour assurer l'effectivité des droits des personnes accueillies. Ces constats sont les mêmes pour l'hébergement d'urgence. Les principes et les droits reconnus par la loi sont loin d'être toujours assurés alors

qu'ils posent des conditions minimales pour un accueil digne des personnes sans abri.

Face à la multiplication des dispositifs, de nouvelles questions émergent car les droits des personnes accompagnées n'ont pas été pensés de manière homogène. Une personne sera ainsi soumise à des règles différentes selon qu'elle est accueillie dans un centre d'hébergement d'urgence, un CHRS, un logement-foyer, un dispositif d'intermédiation locative ou d'accompagnement vers et dans le logement. Si certaines différences peuvent s'expliquer, une réflexion autour de la définition d'un socle commun de règles et d'outils visant à garantir leurs droits fondamentaux dans le cadre de l'accompagnement assuré par les structures est nécessaire.

Quelques mesures ont été adoptées à l'occasion de la loi ALUR du 24 mars 2014, telle que l'obligation pour tous les centres d'hébergement,



© Julien Jaulin

quel que soit leur statut juridique, d'informer les personnes accompagnées sur leurs droits et les voies de recours existantes. Défendue par la FNARS, la participation des personnes a également été étendue à l'ensemble des établissements et services assurant l'accueil, l'évaluation, le soutien, l'hébergement et l'accompagnement des personnes ou familles ayant recours au service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO).

En cours d'examen au Parlement, la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement prévoit, par ailleurs, un renforcement du consentement de la personne lors de l'accueil au sein d'un établissement social et médico-social et la possibilité de désigner une personne de confiance sur le modèle des établissements sanitaires.

Initiée dans le cadre des travaux sur le statut unique, la FNARS engage une nouvelle réflexion autour de ces questions. ■

VUE D'AILLEURS

POUR UN DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA QUESTION DES SANS-PAPIERS

PICUM, la Plateforme pour la Coopération Internationale sur les Sans-papiers, est une organisation non gouvernementale (ONG) qui vise à promouvoir le respect des droits humains à l'égard des sans-papiers en Europe. Elle dénonce des politiques publiques discriminatoires.



En octobre 2014, les pays membres de l'espace Schengen lancent l'opération «*Mos Maiorum*» qui vise à appréhender des migrants en situation irrégulière et à collecter des informations utiles au renseignement. Devant cette opération policière d'envergure, PICUM alerte son réseau et le grand public. Elle diffuse également un communiqué à l'attention des personnes en situation irrégulière en leur indiquant des documents sur les droits des sans papiers ainsi que des sites où figurent les différentes arrestations dans plusieurs pays européens. Informer et défendre les droits des sans-papiers sont les missions principales de cette ONG créée en 2001. Basée à Bruxelles, elle regroupe 149 organisations membres et 150 membres particuliers qui soutiennent et aident les sans-papiers dans 38 pays d'Europe et d'autres régions du monde.

UNE SITUATION INQUIÉTANTE

Pour influencer les décideurs politiques et sensibiliser le grand public, PICUM mutualise les informations qu'elle reçoit de ses membres et utilise divers outils comme l'analyse de données et la cartographie comme preuves d'une situation de plus en plus inquiétante en Europe. «*Le débat sur les migrations devient de plus en plus populiste comme au Royaume-Uni par exemple où nous devons adapter notre plaidoyer pour toucher un plus large public. Certains hommes politiques en Europe ne prennent pas toujours en compte la réalité des sans-papiers, ni leurs droits, et ils autorisent des situations inacceptables. Être sans papiers en Belgique constitue toujours une infraction pénale*», regrette Kadri Soova, chargée de plaidoyer à PICUM. Pour l'ONG, l'irrégularité de leur statut est causée non pas par la commis-

sion d'un délit mais plutôt par «*l'exploitation, les renvois abusifs, le manque d'information et les délais administratifs*». Ce statut irrégulier fait souvent obstacle à l'accès de ces migrants à leurs droits fondamentaux tels que l'accès aux soins, à l'éducation ou encore au droit du travail: «*Les personnes sans papiers qui travaillent sont vulnérables. Elles n'osent pas s'appuyer sur une aide extérieure de peur d'être expulsées et elles sont exploitées en acceptant notamment des salaires plus bas que le revenu minimum*». PICUM travaille avec les syndicats sur le sujet et s'appuie sur des exemples positifs comme le cas de la Belgique où la police et les inspecteurs du travail vont opérer de manière séparée, ce qui permettra aux personnes de rapporter plus librement les abus qu'elles subissent.

NOURRIR LE PLAIDOYER

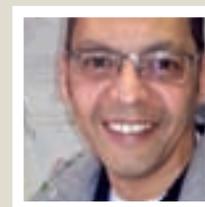
Les informations récoltées pays par pays permettent également à PICUM d'évaluer la situation sur le terrain, d'établir des preuves et ainsi de nourrir son plaidoyer. Dans le domaine de la santé par exemple, l'ONG a pu démontrer qu'il revenait moins cher à un pays d'investir dans la prévention et de donner accès aux soins de base plutôt que de soigner de lourdes maladies. L'ONG constate des progrès et des reculs dans chaque pays. Les évolutions concernent particulièrement les droits des enfants sans papiers. Dans le rapport «*Protecting undocumented children: Promising policies and practices from governments*» publié en mars dernier, PICUM fait un état des lieux de la situation en Europe ainsi que des efforts dans les pays. «*Nous voyons quelques avancées, par exemple en Suède où les localités ont mis en place des services plus adaptés par exemple. Mais nous avançons à petits pas*», conclut Kadri Soova. ■

Lætitia Chadenat

ÉDUCATEUR DE RUE



Ludovic Prigent et Khaled Senouci sont éducateurs de rue dans des services de prévention spécialisée dans deux associations. L'un travaille à Brest au sein d'une équipe mobile et l'autre à Paris. Durant la journée, le soir et parfois les week-ends, ils vont à la rencontre des jeunes.



« C'EST UN MÉTIER OÙ L'ON PASSE BEAUCOUP DE TEMPS AU TÉLÉPHONE POUR ESSAYER DE TROUVER DES SOLUTIONS ET CONTACTER LES PARTENAIRES. »

LUDOVIC PRIGENT

Pouvez-vous me présenter votre parcours ?

Ludovic Prigent : J'ai beaucoup travaillé dans l'animation auprès des adolescents et des personnes handicapées. J'avais un intérêt pour les autres, et, au fur et à mesure, le métier d'éducateur est devenu une évidence. J'ai donc intégré l'école d'éducateur à Brest où je me suis spécialisé dans l'intervention « *Hors les Murs* ». Après des expériences dans un lieu d'accueil pour jeunes en errance et dans un internat pour adolescents en Corse, j'ai rejoint le service de prévention de l'associa-

tion Don Bosco en 2002.

Khaled Senouci : J'ai commencé un BTS productique et je me suis rendu compte que c'était quelque chose qui ne me convenait pas, donc j'ai décidé de suivre une formation d'éducateur sportif. Ensuite, j'ai travaillé pendant 10 ans dans une structure jeunesse à Charenton avec des jeunes issus de quartiers sensibles en tant qu'animateur. J'ai passé un diplôme d'éducateur spécialisé puis j'ai été recruté par l'association Olga Spitzer.

Pouvez-vous me décrire une journée type et votre rôle ?

L. P. : Il n'y a pas de journée type. Nous avons des horaires souples et ajustables. En fonction des besoins, nous nous décalons avec l'équipe. Il nous arrive de venir à la rencontre des jeunes le soir ou le week-end tout en veillant à ne pas être trop intrusif.

Par exemple, une journée peut débuter par l'accompagnement d'un jeune dans sa recherche de stage pour un apprentissage. En fin de matinée, je peux me rendre au parler à la maison d'arrêt. En début d'après-midi, j'effectue un travail de

rue, de contact parce qu'un groupe a été repéré sur un secteur et je termine l'après-midi par un atelier musique. L'idée, c'est de faire un bout de chemin avec les jeunes qui en ont besoin. C'est un compagnonnage éducatif en quelque sorte.

En fait, notre travail est basé sur un aller-retour permanent entre différentes méthodes d'accompagnement des jeunes : la déambulation éducative où nous allons à leur rencontre, l'accompagnement individuel, les actions collectives qui peuvent être proposées quand nous allons vers des jeunes qui ont potentiellement des conduites à risque, les actions avec les partenaires de proximité et celles qui sont spécifiques comme l'organisation d'ateliers et de chantiers. Nous gardons toujours en tête les principes fondateurs de notre approche qui sont la libre adhésion, l'absence de mandat nominatif et le respect de l'anonymat. Ils nous permettent d'établir une relation de confiance, notamment dans des environnements où il y a parfois moins d'adultes et où les jeunes que nous cherchons à accrocher, peuvent

« LES JEUNES SONT DE PLUS EN PLUS STIGMATISÉS, ÉLOIGNÉS DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET ILS FONT FACE À DE PLUS EN PLUS DE PRÉCARITÉ. »

KHALED SENOUCI

avoir une certaine méfiance par rapport aux institutions, avec lesquelles ils sont peut-être en rupture. Je travaille au sein d'une équipe mobile donc nous nous déplaçons sur l'ensemble du territoire. Nous allons à la rencontre des jeunes ou ils viennent à nous par le réseau de partenaires ou des jeunes. Pour certains, dans un premier temps, il peut s'agir de trouver des solutions à l'urgence. Par exemple, si un jeune n'a pas d'hébergement, je vais contacter le 115. Mais nous ne sommes pas des pompiers de l'urgence sociale. **K.S. :** Les journées sont très variées et riches. Par exemple hier, ●●●

ÉDUCATEUR DE RUE

●●● j'ai accompagné une jeune fille qui voulait devenir ambulancière à la mission locale. Ensuite, j'ai passé du temps avec mes collègues lors de réunions internes à discuter de certaines situations. En fin de journée, je me suis rendu dans la rue pour aller voir les jeunes, m'installer sur un banc avec eux et discuter de l'actualité, de politique, de sport. Actuellement, nous sommes sur une action de rencontre et d'échange entre les habitants excédés et des jeunes qui causent des nuisances, de par leur simple présence dans l'espace public. Un repas a été organisé tout récemment où un dialogue s'est instauré. Les habitants, depuis, notent une nette amélioration dans le climat et le rapport avec ces jeunes. Nous possédons un local administratif basé dans le 11^{ème} arrondissement de Paris, dans lequel nous pouvons accueillir les personnes. Malgré tout, la majorité de notre travail consiste à arpenter les rues et à aller vers les jeunes sur des lieux de regroupement. De là, des demandes d'accompagnements éducatifs et sociaux apparaissent. Ces jeunes sont pour la plupart en difficulté d'insertion sociale, en voie de marginalisation, certains sont parfois déscolarisés. L'idée est de les accompagner durant une partie de leur vie, pendant l'enfance et l'adolescence. Nous sommes une béquille sur laquelle ils peuvent s'appuyer. « *Aller vers et faire avec* ». Nous n'agissons pas à leur place. Nous les aidons dans leurs démarches. Je parle souvent « *d'auto-socio construction* », ce qui signifie se construire soi-même avec l'aide des autres.

Quelles sont les difficultés que vous pouvez rencontrer ?

L.P.: C'est difficile car nous ne pouvons pas résoudre tous les problèmes. J'ai souvent l'impression d'être un bricoleur. Parfois, je n'ai pas de solution parce que les hébergements d'urgence sont saturés. C'est un métier où l'on passe beaucoup de temps au téléphone pour essayer de trouver des solutions et contacter les partenaires. Une autre difficulté à laquelle nous sommes confrontés depuis quelques années est la crise. Le marché de l'emploi est vraiment saturé. Il y a dix ans, certains jeunes pouvaient accéder assez facilement à des emplois saisonniers notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire. Aujourd'hui, beaucoup d'entreprises, qui pouvaient traditionnellement dépanner les jeunes, ont fermé. La principale difficulté est le manque de qualification des jeunes, et un éloignement des codes et des apprentissages sociaux. Pour certains, il est difficile d'accéder aux cursus classiques et pour ceux qui y sont parvenus, ils sont confrontés à cette réalité économique.

K.S.: Les jeunes sont de plus en plus stigmatisés, éloignés du marché du travail et ils font face à de plus en plus de précarité. L'éducation nationale est de plus en plus en prise avec des jeunes qui ne rentrent pas dans le moule. Malgré quelques dispositifs intéressants qui devraient être développés, le système éducatif français reste encore un peu comme un train qui avance à 200 km/heure. Soit tu rentres et tout va bien soit tu ne suis pas le rythme et tu es mis à l'écart. Le marché du travail, l'ex-

clusion, la crise du logement, nous nous sentons un peu démunis face à tous ces problèmes. J'essaie tout de même de garder mes idéaux, mes visées et de les aider à s'approprier une place dans la société pour devenir des êtres libres et pensants.

L.P.: Nous rencontrons également des difficultés internes. Alors que nous venons de fêter les quarante ans du service de prévention de Brest, nous avons appris fin janvier que suite à des baisses de dotation d'État, le conseil général du Finistère, comme d'autres départements, devait effectuer des économies et que notre service de prévention allait être touché. Pour l'instant, nous n'avons pas encore d'éléments et nous ne pouvons pas anticiper l'impact que ces baisses auront sur le service et les actions, mais nous avons du mal à accepter d'être touchés en première ligne et que l'on nous dise que notre budget ne relève pas d'un financement obligatoire. En voyant les terribles événements du début d'année et les débats actuels sur les quartiers, je me dis que le travail de proximité que l'on effectue au quotidien dans les quartiers devrait être considéré comme essentiel. En effet, au bout du compte, il y a peu de gens sur le terrain, en proximité, et c'est bien là l'un des enjeux du travail social, d'assurer une présence « Hors les Murs », en dehors des institutions traditionnelles. Pour l'instant, nous avons suspendu certains projets en espérant que l'on puisse poursuivre nos actions de prévention spécialisée sur les quartiers brestois.

K.S.: Pour le moment, nous avons

des moyens financiers intéressants pour mettre en place des projets. Nous avons une obligation de moyens, mais pas de résultats. Les financeurs nous évaluent sur nos actions.

Par contre, depuis quelques années, nous sentons poindre une pression du côté des pouvoirs publics. Nous sentons que si nous n'étions pas vigilants, nous pourrions être manipulés. Il y a une tendance générale à demander une présence des éducateurs plus tard le soir par exemple, et à attendre de leur présence une pacification de l'espace public. Ce n'est pas dans nos prérogatives et ce n'est pas ce que nous souhaitons. Nous nous refusons à être instrumentalisés au profit d'un intérêt unilatéral, qui ne soit pas l'intérêt collectif, incluant celui des jeunes. Eduquer ça vient de « *educare* » du latin qui signifie « *élever la personne* », « *aller plus haut* ». Ça c'est le rôle d'éducateur. ■

Propos recueillis par Lætitia Chadenat





LE PROJET DE LOI RELATIF À LA SANTÉ : À QUOI RESSEMBLERA LE TEXTE FINAL ?

En lançant la stratégie nationale de santé en septembre 2013, la ministre de la Santé Marisol Touraine a suscité de vives attentes en annonçant l'établissement d'une nouvelle politique de santé, notamment à l'égard des personnes les plus éloignées du système de santé. Renforcement de la prévention, organisation des soins de premiers recours et démocratie sanitaire devaient en permettre son articulation.

MÊME SI L'ESPRIT DE LA LOI EST TRÈS AMBITIEUX, IL NE SE RETRADUIT PAS TOUJOURS DANS LES MESURES OPÉRATIONNELLES DU PROJET DE LOI.

Partant du constat que ces personnes ne sont plus en mesure de se soigner correctement car elles ont de réelles difficultés d'accès aux soins, le projet de loi, entend mettre en place une nouvelle politique de santé à leur égard. Afin que ce texte aille plus loin en prenant pleinement en compte la santé des personnes en situation de précarité, la FNARS a proposé aux parlementaires, en partenariat avec d'autres associations et fédérations, une quarantaine d'amendements. Mais nous assistons actuellement à une remise en cause de la loi par les professionnels de santé qui s'opposent notamment à la généralisation du tiers payant.

UN RENFORCEMENT DU LIEN SANTÉ-SOCIAL

Un des points marquants de cette future loi est qu'elle vise à poursuivre le décloisonnement précédemment engagé par la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) du 21 juillet 2009 entre le sanitaire et le médico-social, en incluant très clairement la prévention et la promotion de la santé, ainsi que les liens avec le social. C'est notamment le cas à travers la mise en place du service territorial de santé au public (article 12) visant à organiser la coordination entre les

professionnels de la santé, du social et du médico-social dont les interventions doivent s'articuler autour du parcours de la personne. De la même manière, la plateforme territoriale d'appui pour les professionnels de santé (article 14) vise à apporter un soutien à l'ensemble des professionnels qui sont confrontés à des difficultés pour la coordination des parcours de santé complexes. Au-delà, la FNARS souligne l'intérêt de nombreuses mesures concernant l'accès aux droits et la continuité des soins contenues dans ce texte comme la généralisation du tiers payant, l'encadrement des prestations d'optique et de soins dentaires pour les bénéficiaires de l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé), la mise en place de lettre de liaison en sortie d'hospitalisation, remise à la personne et au médecin traitant, pour contribuer à assurer la continuité des soins.

UNE RÉFORME QUI POUVAIT ALLER PLUS LOIN

Même si l'esprit de la loi est très ambitieux, il ne se traduit pas toujours dans les mesures opérationnelles du projet de loi. En effet, en matière de programmation territoriale, l'objectif de sim-

plification des outils de planification fait disparaître le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins pour les plus démunis (PRAPS) alors qu'il est un outil indispensable pour que les problèmes de santé des personnes en situation de précarité soient pleinement pris en compte. La FNARS demande donc à ce qu'il soit réintégré dans le schéma régional et qu'il soit accompagné également d'un plan régional pour l'accès à l'hébergement et au logement des personnes en souffrance psychique. Ce plan est une étape indispensable pour l'amélioration de leur état de santé qui nécessite à la fois la stabilité que peut leur offrir un « chez-soi » et le bénéfice d'un accompagnement pluridisciplinaire.

La FNARS souhaite également que le caractère obligatoire des permanences d'accès aux soins de santé (PASS) soit rétabli dans les établissements de santé. Le projet de loi les rend facultatives alors que l'on sait que ce sont des dispositifs essentiels pour l'accès aux soins des personnes les plus éloignées du système de santé. La FNARS demande également que des objectifs opérationnels et précis de prévention et de promotion de la santé soient intégrés dans le schéma régional et que les services de protection maternelle et infantile soient associés à ce titre au service territorial de santé. Enfin, en matière de participation, la FNARS a souhaité que les personnes en situation de pré-

carité soient pleinement associées à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre de la politique de santé.

UNE RÉFORME AUJOURD'HUI REMISE EN QUESTION

Le texte risque aujourd'hui d'être largement dénaturé de son objectif initial. Le risque est grand de ne pas véritablement relever les défis pourtant urgents en matière de santé pour les personnes qui n'accèdent plus aux soins. La ministre de la Santé soutient la généralisation du tiers payant, véritable avancée sociale pour les personnes qui n'ont pas les moyens d'avancer les frais d'une consultation médicale. Cependant, d'autres volets du texte sont aujourd'hui menacés, notamment le service territorial de santé au public qui se transforme en « communauté des professionnels de santé », visant uniquement à rassembler les acteurs du sanitaire et remettant en cause leur articulation avec les acteurs du social et du médico-social. L'objectif initial de structuration des soins de proximité et des parcours de santé en partant des besoins des personnes et de l'ensemble des professionnels était pourtant une réelle avancée qui risque de ne plus être d'actualité. ■

Marion Lignac



RÉFORME DE L'IMMIGRATION: DES ÉTRANGERS PLACÉS SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Déposé depuis le 23 juillet 2014 à l'Assemblée nationale, le projet de loi relatif au droit au séjour des étrangers en France devrait être discuté par les députés en juillet 2015. Ce texte, annoncé dès le début du quinquennat, est bien loin de marquer une rupture avec l'esprit des dernières réformes en la matière. Si quelques dispositions présentent des avancées pour les droits des étrangers telles que la prise en compte de l'accès au soin effectif dans le pays d'origine pour le droit au séjour des étrangers malades, l'économie générale de la réforme défendue par le gouvernement continue de maintenir un climat de suspicion à l'égard de ces personnes et renforce les pouvoirs conférés aux préfets pour assurer une maîtrise parfaite des flux migratoires.

UNE CARTE DE SÉJOUR DE QUATRE ANNÉES POUR CERTAINS ÉTRANGERS

Parmi les innovations, le projet de loi propose la généralisation de la carte de séjour d'une durée pluriannuelle actuellement prévue pour les étudiants étrangers. Les étrangers titulaires d'un premier titre de séjour d'un an auront ainsi la possibilité d'obtenir une carte valable en principe pendant quatre années. Issue du rapport de Matthias Fekl, cette proposition poursuivait un double objectif: assurer une meilleure intégration des étrangers en mettant fin à un droit au séjour devenu, au fil des réformes, précaire, et limiter les multiples passages en préfecture - estimés à cinq millions par an - qui rendent l'accueil difficile aussi bien pour les étrangers que pour les agents de l'État. Mais, au final, le projet de loi ne reprend que partiellement la proposition du rapport. Le modèle retenu apparaît bien moins protecteur pour les étrangers. D'abord, la carte pluriannuelle ne sera pas délivrée à tous les étrangers titulaires d'une carte de séjour d'un an. En particulier, les victimes de la traite des êtres humains ayant déposé plainte ou témoignant ne pourront pas en bénéficier. Pour l'essentiel des cas de régularisation, la durée de la carte est réduite: les conjoints de français, les parents d'un enfant français ou les personnes ayant l'essentiel de leurs attaches familiales en France bénéficieront d'une carte de deux ans. Les étrangers malades

obtiendront une carte d'une durée correspondant à la durée prévisionnelle du traitement médical et les étudiants à la durée de leurs études. Cette différence de durée pourrait s'entendre si la délivrance de la carte de résident de 10 ans, qui est une simple faculté laissée à l'appréciation du préfet au bout de trois années de séjour régulier, devenait automatique. Or, le projet de loi ne prévoit aucune disposition allant en ce sens. Cette carte apparaît dès lors mais comme une étape supplémentaire à la délivrance de carte de résident, seule aujourd'hui, à conférer aux étrangers une véritable stabilité favorisant leur insertion.

UN CONTRÔLE PERMANENT DES ÉTRANGERS EN SÉJOUR RÉGULIER

Surtout, le projet de loi crée une contrepartie démesurée à l'obtention d'un droit au séjour. Quel que soit le type de titre de séjour obtenu, les services de la préfecture pourront désormais contrôler à tout moment si la personne remplit toujours les conditions ayant conduit à la reconnaissance de son droit au séjour. Pour ce faire, des règles dérogoratoires sont créées. Les agents de la préfecture pourront demander la transmission d'informations et de documents sur la situation des étrangers auprès des autorités publiques mais également de toute personne privée. Sont notamment visés par cette obligation de communication: les établissements de soin publics et privés, les établissements scolaires et d'enseignement supérieur, les organismes de sécurité sociale, les collectivités territoriales, les fournisseurs d'énergie, de télécommunication et d'accès internet, les établissements bancaires. Cette nouvelle disposition, qui précise que le secret professionnel ne pourra être opposé, est particulièrement inquiétante. Si le texte est adopté en l'état, la préfecture pourra demander des informations sur un étranger à l'assistance sociale d'un hôpital ou de l'école qui accueille ses enfants et, le cas échéant, procéder au retrait du titre.

LA SYSTÉMATISATION DE L'ÉLOIGNEMENT DES ÉTRANGERS

Alors que les dernières réformes ont déjà largement complété l'arsenal des préfets pour lutter contre l'immigration irrégulière, le projet de loi se donne pour objectif de fixer un «*cadre procédural efficace*» en matière d'éloignement. Il crée une

LES ÉTRANGERS TITULAIRES D'UN PREMIER TITRE DE SÉJOUR D'UN AN AURONT AINSI LA POSSIBILITÉ D'OBTENIR UNE CARTE VALABLE EN PRINCIPE PENDANT QUATRE ANNÉES

nouvelle obligation de quitter le territoire spécifique aux demandeurs d'asile qui ne disposeront que d'un délai de 7 jours contre 30 jours actuellement pour contester cette décision devant le juge. Une demande de régularisation sur un autre fondement que l'asile, par exemple la santé, sera donc extrêmement difficile d'autant que la plupart des préfectures refusent le dépôt d'une telle demande tant que l'OFPPA n'a pas rendu sa décision. Les ressortissants communautaires sont également visés et feront l'objet d'une nouvelle mesure s'ils abusent de leur droit de libre circulation ou en cas de menace à l'ordre public: l'interdiction de circuler sur le territoire français pour une durée maximale de trois ans.

Enfin, le projet de loi prévoit de privilégier l'assignation à résidence des étrangers devant être reconduits plutôt que le placement en centre de rétention administratif (CRA). Cette mesure s'est développée sous l'impulsion du droit européen qui oblige les États à systématiquement rechercher des mesures moins coercitives que le CRA et aux condamnations de la France dans le cadre du placement des familles. Mais il ne faut pas s'y méprendre, l'inversion de la logique permet de ne plus être limité par le nombre de places en CRA. Assigner dans un lieu une famille ou un sans-papiers conduit à démultiplier les capacités d'éloignement. Les services de l'éloignement des préfectures n'ont d'ailleurs pas attendu la réforme pour multiplier ces mesures, notamment en mobilisant des places hôtelières au titre de l'hébergement d'urgence proches des aéroports... Pour compléter ce renforcement de l'assignation à résidence, l'interpellation au domicile de l'étranger qui n'aura pas déféré à une convocation sera désormais possible. ■

© Seb Godefroy



LA NUIT SOLIDAIRE FAIT PLACE COMBLE



12 février 2015, 18 heures. La troisième édition de la Nuit solidaire pour le logement débute place de la République à Paris. Jusqu'au petit matin, des milliers de personnes, sans-abris, passants, journalistes, artistes, militants, travailleurs sociaux et membres des 33 associations du Collectif des associations unies pour une nouvelle politique du logement vont se rassembler pour dénoncer, par leur présence, l'indifférence des pouvoirs publics face à une situation de mal-logement qui empire année après année. Les porte-paroles du Collectif, qui animent la soirée sur scène, rappellent les chiffres : 8,5 millions de personnes sous le seuil de pauvreté en France, 2,2 millions de chômeurs de longue durée, 60 000 ménages prioritaires DALO (Droit au logement opposable). Le 115 qui reçoit les appels des personnes à la rue est complètement saturé dans de nombreuses villes en France. D'ail-

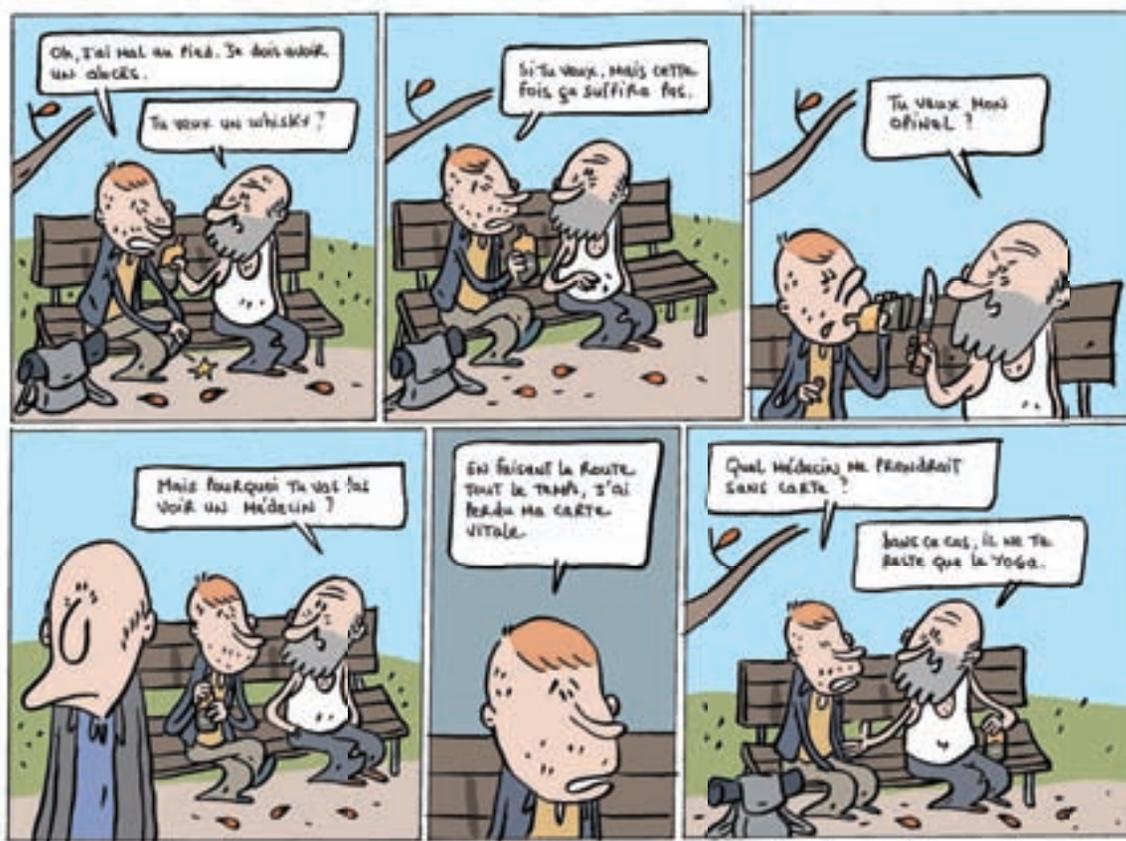
leurs, le 12 février, les équipes du 115 de Seine-Saint-Denis ont décidé de faire grève, en soutien à la Nuit solidaire, car elles n'en peuvent plus de dire non, voire de ne même plus pouvoir prendre les appels tant la disproportion entre le nombre d'appelants et le nombre d'écoutants se creuse. Des concerts, des expositions, des prises de paroles et des animations jusqu'à minuit puis l'ouverture de l'espace nuit, où plusieurs centaines de personnes se couchent côte à côte. Mais la Nuit solidaire est avant tout un appel. Un appel lancé par les Présidents des 33 associations du Collectif, tous réunis sur scène à 20 heures. Ils demandent trois grands engagements du gouvernement : personne ne doit être contraint de dormir à la rue, personne ne doit être remis à la rue sans solution à la fin de cet hiver et personne ne doit être expulsé de son logement ou d'un terrain sans solution alternative digne.

À quelques semaines de la fin de la trêve hivernale, les associations n'étaient en rien rassurées par l'annonce récente du plan de réduction des nuitées hôtelières par la ministre du Logement, ni par les chiffres de construction des logements sociaux. Elles constatent qu'hiver après hiver, les mêmes solutions prévalent avec l'ouverture de places temporaires, qui se limitent souvent à des mises à l'abri et leur fermeture quand les températures sont plus clémentes. Le 24 mars, soit quelques semaines après la Nuit solidaire, la ministre du Logement a annoncé la création et la pérennisation de 2 000 places d'hébergement avec un budget de 12 millions d'euros. Une mesure qui fait figure de première étape vers la fin d'une gestion au thermomètre mais qui ne suffit pas pour garantir la fin des remises à la rue chaque année en mars. **F**

LES RÉGIONS SOLIDAIRES!

La réussite de la Nuit solidaire 2015 ne se résume pas à l'ampleur de la mobilisation parisienne. Dans plusieurs villes et régions de France (à Lille, Rennes, Biarritz, Toulouse, Marseille, Chartres, Seine-Saint-Denis, La Roche-sur-Yon, Vendée...) les associations membres du Collectif ont organisé des petits déjeuners solidaires, des concerts, des expositions... Des associations qui gèrent les 115 ont également soutenu l'événement avec des photos des équipes postées sur les réseaux sociaux durant toute la journée du 12 février.

Céline Figuière



© Auteurs : Philippe, Bernadette, René, Joëlle, Bertrand, Erwan, Lydie, Thomas et Eric

OBSERVER LE SECTEUR DE LA SANTÉ POUR LE FAIRE ÉVOLUER

En décembre 2014, la FNARS Bretagne a lancé la Plateforme d'Observation Participative Précarité Santé (POPSS) visant à regrouper données, rapports et études et faire une synthèse des échanges avec les personnes accompagnées. Le but : faire évoluer les dispositifs de santé en associant les personnes concernées.

«*Quand on a pas de logement c'est difficile de se soigner ? -Moi je pense que c'est difficile surtout du fait de l'hygiène de soi - Ouais on est gêné.*». Dans les «cafés discussions», la parole est libre. Les personnes accompagnées peuvent exprimer leurs difficultés d'accès aux soins et à la santé et faire des propositions. États de désespoir, refus de demande de soin, manque de moyens financiers, difficultés de logement ou d'hébergement, tous ces moments d'échanges sont synthétisés et analysés pour être ensuite intégrés à la POPSS. Disponible sur internet, cette plateforme, lancée par la FNARS Bretagne, constitue un observatoire de l'état de santé des personnes en situation de précarité sur la région Bretagne. Son objectif : recenser le public accueilli, les structures mais aussi augmenter les connaissances sur le secteur en «*identifiant notamment les points de rupture et les facteurs déclencheurs de la prise de soin chez les personnes*», explique Marion Méléard, déléguée régionale à la FNARS Bretagne. L'idée a émergé lors des commissions de travail FNARS organisées de 2010 à 2013 avec des personnes accompagnées, des administrateurs et des professionnels. En décembre 2014, l'observatoire a été mis en ligne et est soutenu aujourd'hui par l'ARS Bretagne, la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire et la mutuelle Radiance.

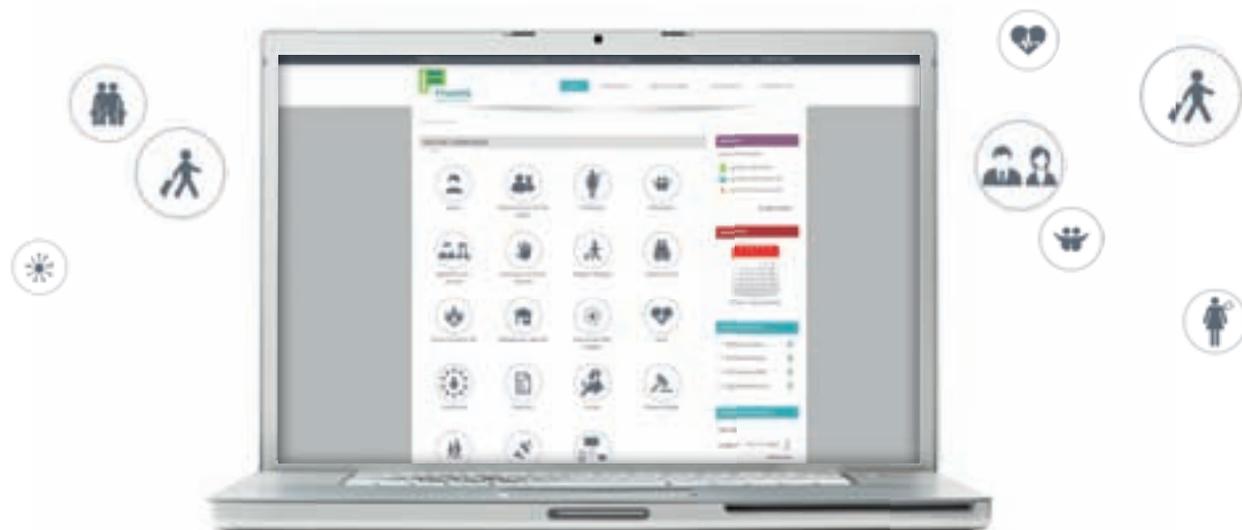
La Plateforme permet également de recueillir des données existantes en capitalisant les rapports d'activité des structures. «*Le fait d'harmoniser les*

rapports d'activité des structures donne à voir une lecture de la fréquentation des organisations de la région», souligne Marion Méléard. Une enquête participative a également été réalisée auprès de 328 personnes accompagnées pour recueillir une analyse beaucoup plus fine et qualitative. Des données sur les personnes et leur ressenti par rapport à la santé, comme par exemple l'état de leurs addictions, ont été collectées et analysées dans différents tableaux afin de faire ressortir une vision globale du secteur de la santé des personnes précaires. La FNARS Bretagne espère ainsi faire évoluer les dispositifs dans une région où «*on ne prend pas assez en compte le public précaire*», ajoute Marion. «*Les personnes en situation de précarité nous ont fait part de projets intéressants à mettre en œuvre tels que le développement d'un répertoire ou une application mobile répertoriant les offres de soins, à charge pour nous désormais de compiler les actions déjà développées*». En 2015, la FNARS Bretagne continue d'alimenter le site et de rencontrer les partenaires tout en analysant régulièrement la masse de données collectées. ■

Lætitia Chadenat

UN SITE INTRANET POUR QUOI FAIRE ?

Le nouveau site Intranet de la FNARS, en ligne depuis le mois d'avril 2015, est accessible à tous les membres des associations adhérentes. Parce qu'être adhérent à la FNARS c'est pouvoir se documenter et développer son expertise sur les questions liées à la lutte contre l'exclusion sociale, la Fédération a choisi de regrouper sur un même support numérique tous les documents et analyses politiques de l'année en cours.



Des questions d'emploi aux questions de santé en passant par la justice ou le logement, tous les sujets traités par la Fédération sont maintenant accessibles par simple connexion. Avec un accès personnalisé, la personne inscrite peut même se constituer une bibliothèque virtuelle en mettant tous les documents dont elle a besoin en « favoris », qu'ils concernent la thématique sur laquelle elle travaille actuellement ou bien celles qui l'intéressent. Elle verra d'ailleurs, à chacune de ses connexions, quels sont les nouveaux documents mis en ligne, thématique par thématique.

S'INFORMER EN TEMPS RÉEL

En réduisant les échanges de mails, le nouveau site Intranet de la FNARS offre la possibilité de faire ses propres recherches sans attendre que l'information ne vienne à soi. Imprimer les documents avant un groupe de travail, lire un compte-rendu de réunion, télécharger une plaquette de présentation ou être au fait de la jurisprudence du secteur ; tout cela, est désormais possible et surtout facile d'accès. Le site Intranet est en quelque sorte la boîte à outils de l'adhérent FNARS, où

il pourra piocher ce dont il a besoin pour son travail au sein de sa propre association ou bien pour sa réflexion personnelle. Il aura d'ailleurs accès aux questions/réponses juridiques, utiles aux directeurs d'établissements mais également aux travailleurs sociaux qui sont de plus en plus confrontés à des problématiques complexes sur l'accès aux droits, le secret professionnel, la tarification...

ALLÉGER LE SITE INTERNET

L'effet indirect mais bien souhaité de la mise en place d'un site Intranet pour le réseau FNARS sera de simplifier et d'alléger le site Internet de la Fédération qui ciblera précisément le grand public, avec une tonalité langagière accessible et un style vulgarisé.

Une démarche qui s'inscrit d'ailleurs dans un projet collectif : ne pas rester confiné au secteur social, créer des partenariats avec des intellectuels, des artistes et des professionnels d'autres milieux. 

EN RÉDUISANT LES ÉCHANGES DE MAILS, LE NOUVEAU SITE INTRANET DE LA FNARS OFFRE LA POSSIBILITÉ DE FAIRE SES PROPRES RECHERCHES SANS ATTENDRE QUE L'INFORMATION NE VIENNE À SOI.

Pour s'inscrire sur le site Intranet de la FNARS :
www.intranet-fnars.com

LIVRES



PASSÉS PAR LA CASE PRISON

Marie-Hélène est coiffeuse. Christophe anime un jardin partagé à cinquante mètres de la cité de son enfance. Sacha termine ses études de droit et rêve de devenir avocat. Des gens presque ordinaires... qui sont tous d'anciens détenus. L'Observatoire international des prisons rassemble huit témoignages, rapportés par des écrivains, qui relatent leur vie, leur découverte de la détention et la trace qu'elle a laissée. **LF**

PASSÉS PAR LA CASE PRISON
PAR L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS #
LA DÉCOUVERTE



LES HOMMES TREMBLENT

« Un homme tremble en bas de l'immeuble. Le froid ? La peur ? Parkinson ? Faut-il appeler les services sociaux, la police, les urgences ? », débute le roman. La présence d'un homme perturbe les habitants de l'immeuble. Comment vont-ils réagir ? Mathieu Lindon propose un livre caustique et grinçant qui dresse un portrait peu flatteur de l'humanité. **LF**

LES HOMMES TREMBLENT # DE MATHIEU LINDON # AUX ÉDITIONS P.O.L



MAGAZINE PRATIQUE

INFORMATION SOCIALE ET PRATIQUE DANS LE PUY-DE-DÔME

Depuis 2003, l'association « Exclusif » propose aux personnes intéressées par l'écriture et allocataires des minima sociaux de participer aux reportages et à la rédaction d'un journal trimestriel. La publication est adressée aux allocataires du RSA socle dans le Puy-de-Dôme et communique des informations qui peuvent être utiles au quotidien, ainsi que des pistes pour tenter de sortir des difficultés d'ordre social, professionnel, voire familial. **LF**

JOURNAL EXCLUSIF # <http://journal.exclusif.org/>



DANS LE LABYRINTHE DE L'ACTION SOCIALE

Sophie Chabanel a travaillé pour une association d'aide au logement à Lyon. Pendant deux ans, elle a tenu un journal de bord racontant son immersion dans cette structure confrontée à une administration délirante, où les règles contradictoires et illisibles s'accumulent. Elle y a rencontré des travailleurs sociaux, des bureaucrates las, des gens exaspérés et d'autres exaspérants. Un éclairage intéressant sur les méandres administratifs et les sentiments exacerbés révélateurs d'un malaise profond. **LF**

elle y a rencontré des travailleurs sociaux, des bureaucrates las, des gens exaspérés et d'autres exaspérants. Un éclairage intéressant sur les méandres administratifs et les sentiments exacerbés révélateurs d'un malaise profond. **LF**

LE PRINCIPE DE RÉALITÉ # DE SOPHIE CHABANEL
ÉDITIONS PLEIN JOUR

DOCUMENTAIRE



AU CŒUR D'UN ABRI

Chaque soir, c'est le même rituel d'entrée devant ce centre d'hébergement d'urgence pour les sans-abri à Lausanne. Les bousculades sont parfois violentes et les travailleurs sociaux ont la lourde tâche de « trier les pauvres » : femmes et enfants d'abord, hommes ensuite. Seuls 50 « élus » seront admis à l'intérieur et auront droit à un repas chaud et un lit. Pour les autres, la nuit va être longue. Cette chronique d'un hiver au cœur de ce centre montre le désarroi des migrants confrontés aux difficultés administratives et leurs vies quotidiennes où se succèdent les incertitudes et les désillusions. **LF**

EN PARTENARIAT AVEC LA FNARS
« L'ABRI » DE FERNAND MELGAR #
ACTUELLEMENT EN SALLES



INTERVIEW DE MICHEL PINÇON ET MONIQUE PINÇON-CHARLOT

Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot sont tous les deux sociologues, anciennement chercheurs au CNRS. Ils ont notamment publié ensemble «*La violence des riches*» et «*Riche, pourquoi pas toi ?*»

Vos recherches sont le fruit d'un travail commun. Comment avez-vous été amenés à travailler ensemble ?

Monique Pinçon-Charlot : Nous nous sommes rencontrés dans une bibliothèque alors que nous étudions la sociologie à Lille. Un coup de foudre a scellé notre couple. Après notre formation, nous avons intégré un centre de recherche dans lequel nous avons travaillé pendant huit ans. Puis, nous sommes entrés au CNRS comme fonctionnaires avec un statut extrêmement privilégié qui nous a garanti un emploi à vie, avec des moyens pour travailler, ainsi qu'une liberté dans le choix de nos sujets.

Michel Pinçon : Au CNRS, je travaillais sur les ouvriers et Monique sur les classes moyennes. Nous avons décidé de coopérer pour travailler sur les très riches c'est-à-dire sur la grande bourgeoisie, sur les familles dynastiques qui cumulent toutes les formes de richesse et de pouvoir. Très vite, nous avons publié notre premier livre intitulé «*Dans les beaux quartiers*» qui a rencontré un beau succès et qui nous a ouvert de nombreuses portes.

Qu'est-ce qui vous a intéressé dans cette démarche ?

M.P. : Nous étions en 1986 et nous avions en tête les commémorations de la Révolution française devant se dérouler trois ans plus tard. Très vite après 1789, pendant la Restau-

ration, la bourgeoisie s'est mise à faire comme la noblesse de l'Ancien Régime c'est-à-dire à construire des dynasties pour capter les richesses à leur profit, de génération en génération, sans aucun ruissellement vers les autres.

Nous faisons le constat tous les jours que c'est l'héritage qui mène le monde et non pas le mérite, que l'on présente comme un lot de consolation pour les classes moyennes.

M.P.C. : Il y avait aussi une autre petite colère dans ce choix. En effet, le milieu des chercheurs du CNRS ne s'intéressait pas aux plus riches. La haute bourgeoisie exerce une violence sur le reste de la société. Les gens sont intimidés, n'osent pas changer les choses et cela concerne aussi les chercheurs qui proviennent des classes moyennes et qui subissent cette violence symbolique. S'intéresser aux plus riches les renvoie à leur position de classe moyenne.

Il faut savoir que les pouvoirs publics ne donnent pas d'argent pour travailler sur la grande bourgeoisie. Ils financent des études sur les travailleurs sociaux, sur la réinsertion sociale, sur le mal-logement, la précarité. Ils ne souhaitent pas que l'on vienne dévoiler l'impunité de leur entre-soi dans les beaux quartiers et dans les grands corps de l'administration.

Vos recherches connaissent une visibilité croissante, comment

expliquez-vous cela ?

M.P. : En 2007, nous avons pris notre retraite et nous nous sommes sentis totalement libres. Nous avons donc eu l'idée d'écrire «*Le président des riches*». Au lieu de parler uniquement des modes de vie, d'analyser les grandes fortunes et leur transmission, les loisirs, nous nous sommes ouverts au champ politique afin de comprendre le fonctionnement global de cette classe. Nous sommes passés un cran au-dessus, ce qui nous a valu beaucoup de reconnaissance de nos lecteurs.

Constatez-vous que les inégalités se creusent de plus en plus ?

M.P.C. : Oui à toute vitesse et nous constatons que le fossé devient énorme. En 2016, les 1% des plus riches posséderont l'équivalent de ce que posséderont 99% de l'humanité. Ces inégalités se creusent dans le conflit de classes.

Les puissants se sont mobilisés dès la Libération après la seconde Guerre mondiale pour détruire petit à petit tout le programme du Conseil national de la résistance qui était basé sur des principes de solidarité. Tout cela a été détricoté. Puis, avec la chute du mur de Berlin en 1989, le néo-libéralisme a commencé à gouverner la France, l'Europe et le monde et il n'existait alors plus de contre-pouvoir, plus de danger pour les puissants. La guerre des classes a commencé avec des armes linguis-

tiques et idéologiques.

Vous dressez un tableau noir et pessimiste. Qu'est-il possible de faire ?

M.P. : Ils ne sont que 1% donc nous avons la force du nombre. Eux, sont massivement dans une économie virtuelle. Nous qui travaillons dans l'économie réelle, pouvons très bien faire marcher la machine sans eux. À nous de sauver la terre. Nous sommes capables de faire marcher l'économie sous forme de mutuelles, de coopératives dans une dynamique qui sera décidée par les peuples.

À travers certains de vos ouvrages, vous vous adressez directement aux enfants ?

Pourquoi avez-vous entrepris cette démarche pédagogique envers le jeune public ?

M.P.C. : Nous avons fait un gros travail de diffusion du livre «*Riche, pourquoi pas toi ?*», d'une bande-dessinée qui s'adresse aux adolescents et de notre petit livre rouge afin que les enfants qui ont encore de la fraîcheur, qui ont des sentiments de justice et de solidarité extrêmement forts en eux, puissent réfléchir. Nous voulions bien leur expliquer. Nous essayons, en quelque sorte, non pas de nous placer en lanceurs d'alerte mais en «*lanceurs de conscience*». ■

Propos recueillis par Lætitia Chadenat